

# La mer pour avenir

Première partie: de l'IEM à l'IUEM



Paul Tréguer

04 Janvier 2016

Photo de couverture. Printemps 1997: vue générale du campus de la mer sur la commune de Plouzané avec la ville de Brest à l'arrière plan ; au premier plan, se distingue le chantier IUEM dont le gros oeuvre des bâtiments est achevé. Photo CUB.

*"La mer  
apportera à chaque homme  
des raisons d'espérer,  
car elle libère l'esprit  
et le pouvoir des rêves."*

d'après Christophe Colomb.



## *Avertissement*

*Nul ne s'improvise historien et ce mémoire n'a aucune prétention à la rigueur historique. Il s'agit du témoignage d'un scientifique engagé au service du développement et de la structuration des sciences de la mer en Europe.*

*Pour la rédaction de ce récit je me suis appuyé sur des documents référencés (voir notamment en annexe), sur des archives disponibles à l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) et sur des notes personnelles accumulées de 1987 à 2007.*

*La première partie de ce document relate la création de l'IUEM de 1990 à 1997 et fait un point rapide sur l'état de l'IUEM en 2014. Pour la période intermédiaire (1997-2014) seules quelques étapes clefs sont rappelées, sans entrer dans le détail de la vie de l'IUEM.*

*La deuxième partie raconte l'organisation et le développement de la synergie entre l'UBO et ses partenaires marins de l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire,) avec la création du Réseau Bleu (1992), puis de l'Europôle Mer (2004) débouchant, dans le cadre des Investissements d'Avenir, sur la création (2012) d'un Laboratoire d'Excellence LABEX-MER ("A changing ocean") fédérant, sur 7 priorités scientifiques, les recherches de l'IUEM, l'IFREMER et l'Ecole Centrale de Nantes. Elle reste à écrire.*

*Paul Tréguer*

*Professeur émérite de l'Université de Bretagne Occidentale*

*Fondateur de l'Institut Universitaire Européen de la Mer et de l'Europôle Mer*

*Membre de l'Académie Européenne des Sciences (EURASC)*

## *Remerciements*

*L'aventure de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) n'aurait pu se développer sans l'intervention de deux présidents de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO): Firmin Tuffin et Jean-Claude Bodéré, qui ont conduit les destinées de l'université respectivement de 1987 à 1992 et de 1992 à 1997. Le premier a véritablement ouvert les portes de l'avenir marin de l'UBO. Le rôle du second a été également déterminant. Il nous a fait confiance pour mener à son terme un projet majeur et structurant qui est allé bien au delà de l'université. Avec patience, il a su convaincre son conseil d'administration de donner à l'IUEM le statut d'Ecole Interne (1996), étape indispensable de la marche de l'IUEM vers un Observatoire des Sciences de l'Univers, créé en 2005.*

*Cette aventure n'aurait pu se construire sans la contribution et le dévouement des personnels administratifs et de service. Je tiens plus particulièrement à exprimer mes plus vifs remerciements à Mesdames Elisabeth Bondu, Annie Corlay, Jacqueline Corvest, Céline Wozniak-Diverres, Christine Estrade, Marie-Thérèse Joly, Patricia Merny, et à Messieurs Eric Cornil et Alain Laverne.*

*Ma reconnaissance va bien sur également à tous les acteurs de cette aventure, techniciens, ingénieurs, chercheurs, enseignants-chercheurs et en particulier à ceux dont les noms jalonnent ce témoignage. Sans eux l'IUEM ne serait pas ce qu'il est devenu.*

*Un merci particulier à Alain Marhic pour sa relecture attentive d'une version préliminaire de ce manuscrit.*

*Paul Tréguer*

"Si l'interdisciplinarité n'est pas à proprement parler un but en soi, il apparaît qu'elle est impliquée par la quasi totalité des grandes thématiques qui structurent la recherche, les interactions entre disciplines seront donc systématiquement recherchées et favorisées, que ce soit pour explorer des champs nouveaux ou pour mobiliser un potentiel de recherche pour la résolution d'un problème"

*Schéma stratégique du CNRS 1993-1995, page 12*

### **Préliminaire: les sciences de la mer existent-elles?**

Poser cette question aux Etats-Unis, en Allemagne, ou en Grande-Bretagne, provoque le lever du sourcil de votre interlocuteur, car une réponse positive est pour lui évidente. A l'étranger, des universités et instituts de la mer ont fêté leur centenaire depuis de nombreuses décennies et figurent parmi les plus prestigieux des organismes de recherche (Scripps Institution of Oceanography de l'University of California at San Diego, Woods Hole Oceanographic Institution, Bedford Institute of Oceanography, Plymouth Marine Laboratory, etc...).

Pourtant en France, la question continue à se poser jusqu'au plus haut niveau de l'Etat et dans nos plus prestigieux organismes scientifiques, où nombreux sont ceux qui sont restés à la classification des sciences d'Auguste Comte (19<sup>ème</sup> siècle) avec, par ordre de prééminence, les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et enfin la sociologie (représentative de ce que nous appelons aujourd'hui les sciences de l'homme et de la société). Pour eux les sciences de la mer n'ont de point commun que leur objet: l'océan, et cela ne justifie pas la reconnaissance d'un domaine scientifique particulier. Ces "classiques" semblent avoir moins de problème pour reconnaître les sciences de la Terre, ce qui est d'autant plus curieux que notre planète est recouverte à plus de 70 % par l'océan. Encore moins pour admettre la spécificité des sciences de l'espace ou des sciences de l'information ou de la télécommunication... En fait, les partisans d'Auguste Comte considèrent sans doute les démarches pluridisciplinaires ou interdisciplinaires comme marginales. Certes, s'engager dans la pluridisciplinarité ou de l'interdisciplinarité n'est pas un but en soi et il n'y a pas de bonnes sciences pluri/inter-disciplinaires sans excellence des partenaires des disciplines de base. Pourtant, la démarche pluri/inter-disciplinaire s'impose *de facto* dès que l'on s'attaque à la résolution de problèmes complexes (les réactions de l'océan aux changements climatiques, la compréhension et la prévision des variations du niveau de la mer de l'échelle locale à l'échelle globale, les impacts de marées noires à l'échelle régionale ou au delà, etc...). Aujourd'hui, l'efficacité d'une telle démarche n'est plus à démontrer, tant sur le plan des sciences pures que du point de vue des réponses apportées aux enjeux sociétaux. Elle est en particulier attestée par le grand nombre d'articles scientifiques relevant des sciences de la mer publiées dans les revues internationales à fort indice d'impact comme *Science*, *Nature*, *PNAS*,...

### *De l'apprentissage de l'océanographie à la découverte des sciences marines...*

En me lançant dans l'aventure "Institut Universitaire Européen de la Mer", IUEM, ma chance est d'avoir abordé la question de la pluri/inter-disciplinarité sans *à priori*. Formé à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (1962-1965), après quinze mois de contribution à un projet de centrale magnétohydrodynamique au centre de recherche d'Electricité de France (Les Renardières, Seine et Marne), passionné depuis mes études d'ingénieur par la chimie des environnements aquatiques, j'ai rejoint la faculté des sciences de Brest en octobre 1967, au moment où s'implantait à Plouzané le Centre Océanologique de Bretagne (COB) du Centre National pour l'Exploitation de l'Océan (CNEXO).

Ingénieur chimiste de formation, j'ai dû tout apprendre en matière d'océanographie et de sciences de la mer. Pour comprendre la circulation des matières nutritives et de la matière organique dissoute dans l'océan, sujet de ma thèse de doctorat d'Etat (soutenue en 1976), j'ai rapidement réalisé qu'au delà des exigences propres à la chimie analytique, je ne pouvais répondre aux questions scientifiques posées sans appréhender les processus physiques, biologiques et géologiques qui conditionnent le transport et l'évolution des propriétés des espèces chimiques dans l'océan. Puis, pour mieux appréhender le système océan et ses perturbations par les changements climatiques et anthropiques, d'océanographe chimiste je suis progressivement devenu un bio-géo-chimiste marin.

La construction du projet pluridisciplinaire IUEM puis de l'Europôle Mer a largement bénéficié de cette expérience, pragmatique, mais oh combien fructueuse, de la découverte de la nécessaire complémentarité des problématiques des différentes sciences de la mer *sensu lato*.

### *La motivation européenne*

J'ai commencé à prendre pied dans l'espace européen en 1984 en dirigeant le programme TBA/AZOC (Nitrogen cycle in european coastal waters) financé par la Commission Européenne (1984-1987). Ce fut ma première opportunité pour commencer à construire un réseau international de recherche (prolongé ultérieurement par de nombreux engagements, dont la direction scientifique du Réseau Européen d'Excellence EUR-OCEANS, 2005-2008). Le projet de création d'un institut de recherche de niveau européen à Brest s'est situé dans la perspective de la construction de l'espace européen de la recherche, ERA (concept développé par Philippe Busquin, commissaire européen à la recherche, 1999-2004), avec l'ambition de porter l'ERA au niveau de la recherche des Etats-Unis d'Amérique.



Page

<b>Résumé</b>	<b>11</b>
<b>1-L'Institut d'Etudes Marines</b>	<b>13</b>
<b>2-La création de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)</b>	<b>19</b>
2-1-fédérer les sciences de la mer à l'UBO et au delà	21
2-2-la naissance de l'IUEM	23
2-3-réactions des autres composantes de l'UBO	39
2-4-l'IUEM dans ses murs en 1997	43
2-5-mise en place des organes de l'IUEM/nomination du Directeur par le MESR	47
<b>3-L'IUEM en 2014</b>	<b>50</b>
<b>Documents en annexes</b>	<b>56</b>
<b>Glossaire</b>	<b>82</b>
<b>Crédit des illustrations</b>	<b>84</b>

**Deuxième partie: du Réseau Bleu à l'Europôle Mer (à suivre)**



## Résumé

Créer à Brest un institut universitaire de la mer est un rêve ancien, né dès 1962 avec les fondations du collège scientifique universitaire, annexe de l'Université de Rennes. Si, après 1968, vit le jour une éphémère faculté des sciences de la matière et de la mer, une étape décisive fut franchie en 1975 avec la création d'un Institut d'Etudes Marines (IEM), département de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). L'IEM fut un véritable creuset de démarches pluri- et inter-disciplinaires, qui allait servir de socle au projet d'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) pour fédérer juristes, économistes, géographes, physiciens, chimistes, biologistes et géologues dont l'objet d'étude commun est l'environnement marin, à différentes échelles de temps et d'espace.

Le concept IUEM, progressivement élaboré de 1987 à 1990, résulte d'une analyse de géopolitique scientifique sur le mouvement de restructuration du secteur environnement marin et littoral mené en Europe occidentale et septentrionale depuis les années 80 (création de l'Alfred-Wegener Institut à Bremerhaven, du Southampton Oceanography Center en Grande-Bretagne,...). Son objectif scientifique général est de favoriser la coopération interdisciplinaire entre équipes de recherches de haut niveau pour l'étude et la modélisation du système couplé atmosphère - océan - géosphère - biosphère. Avec le projet IUEM l'Université de Bretagne Occidentale change d'échelle et affiche de hautes ambitions. Ambition nationale pour bâtir un pôle d'excellence en recherche, formation, et observation, reconnu comme Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Ambition internationale pour contribuer à la structuration de l'espace européen de la recherche, en créant, avec ses partenaires de l'ouest de la France, un pôle doté d'équipements scientifiques de haut niveau, attractif pour les meilleurs chercheurs et les étudiants en master et en thèse, leur permettant de trouver des emplois tant en recherche, qu'en enseignement supérieur ou dans les activités économiques *sensu lato*, en France et à l'étranger.

C'est une longue marche dans laquelle je me suis totalement engagé à partir de 1990. Passer du concept à la réalité n'est pas simple car le chemin n'est pas forcément rectiligne. Avec ténacité et pragmatisme, tout en gardant le cap sur l'objectif, il a fallu faire les détours et compromis nécessaires, mais sans compromission. Le succès du projet IUEM né en 1990 repose surtout sur une démarche collective dans laquelle de nombreux collègues se sont impliqués à différents niveaux, avant d'aboutir à la reconnaissance d'une Ecole Interne IUEM par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur en 1997, à la création d'une Fédération de Recherches du CNRS en 2000, puis enfin à celle d'un Observatoire des Sciences de l'Univers en 2005.



## **1-L'Institut d'Etudes Marines (IEM)**



La volonté de l'Université de Bretagne Occidentale d'affirmer et de structurer son "axe mer" s'est dégagée dès sa fondation en 1969, concrétisant un projet formulé en 1962, du temps où Brest accueillait un collègue scientifique universitaire dépendant de l'Université de Rennes (en annexe). A la faculté des sciences se sont progressivement implantés les laboratoires de physique (Jean Le Floch), de chimie (Pierre et Jacqueline Courtot), de géologie (Claude Babin puis René Blanchet) et de biologie (Michel Glémarec, Michel Penot, Jacqueline Lahaye, Albert Lucas) à plus ou moins forte connotation marine. Parallèlement, à la faculté de médecine, la physiologie en milieu hyperbare (Lucien Barthélemy, Daniel Mabin) se développait, et le droit de la mer et l'économie des ressources maritimes devenaient des spécialités reconnues de la faculté de droit (Jean-Pierre Quéneudec, Jean-Marie Beucet) et de sciences économiques (Jean Boncoeur). Avec l'arrivée d'André Guilcher à la faculté des lettres et sciences humaines la géographie de la mer et des littoraux avait acquis une réputation internationale.

La création en 1975 de *l'Institut d'Etudes Marines* (IEM) constitue une étape clé dans la construction d'un ensemble universitaire pluridisciplinaire marin à Brest. Le premier directeur fut Jean Le Floch (océanographie physique). Dès mars 1978, sous la direction de Michel Glémarec et de Claude Chassé, l'IEM lance une armée d'étudiants pour réaliser l'inventaire de la biodiversité des plages et côtes du Finistère nord, soudainement touchées par les lourdes vagues de la pollution du pétrolier *Amoco Cadiz* coulé au large de Portsall. Outre l'écho scientifique rencontré au niveau européen, les données issues de cet inventaire constitueront des éléments uniques pour l'évaluation, par le tribunal de Chicago, des dommages subis par les communes touchées par la marée noire. Grâce à l'IEM les chercheurs marins de différentes facultés vont apprendre à se connaître, et à s'apprécier, au cours d'actions ou de programmes de recherches pluridisciplinaires. Dans le processus d'intégration interdisciplinaire joue un rôle majeur tout d'abord le programme ECORADE (1979-1984) que j'ai eu l'honneur et le plaisir de diriger. Financé à la hauteur de 2 MF par la Région Bretagne, il mobilise 6 des laboratoires de l'IEM, pour l'étude des richesses de trois écosystèmes côtiers (rade de Brest, baie de Douarnenez, Iroise) soumis à des perturbations chroniques ou accidentelles depuis le continent.



Avril 1979: programme ECORADE en rade de Brest avec le navire côtier *Thalia* du CNEXO (photo PT).

Les principaux résultats d'ECORADE sont vulgarisés dans le film "*Richesses et perturbations d'un écosystème côtier d'Europe occidentale*", dirigé par moi-même et Monique Guillou, sous la houlette du Service du Film de la Recherche Scientifique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce film est tourné par Christian Petron (qui deviendra en 1988 le cameraman du "*Grand Bleu*" de Luc Besson). Ses superbes images sous-marines vaudront au film « *Richesses et Perturbations* » d'être honoré par 4 distinctions internationales (prix du Festival Maritime d'Exploration et d'Environnement, Toulon, 1984; 3<sup>ème</sup> prix du Festival International du Film Scientifique, Katowice, 1985; prix du Festival International Ekofilm, Ostrava, 1985; mention d'honneur au Festival International Agrofilm, Nitra, 1985).



Le "Contrat de baie", signé entre la Communauté Urbaine de Brest et l'Etat en 1992, est coordonné par Michel Glémarec. Son objectif est la mise en évidence et la compréhension des perturbations des écosystèmes de la rade de Brest par les activités anthropiques. C'est un deuxième exemple de grand programme intégrateur interdisciplinaire, non seulement pour les équipes de l'IEM, mais aussi pour les partenaires notamment du CNEXO (transformé en 1984 en IFREMER, Institut Français de Recherche et Exploitation de la Mer, par la fédération des forces du CNEXO et de l'Institut Scientifique et Techniques des Pêches Marines ISTPM, respectivement basés pour l'essentiel à Brest et à Nantes).

L'IEM fonctionne de 1975 à 1998 par la libre adhésion de laboratoires de la faculté des sciences, de la faculté de médecine, de la faculté des lettres et sciences humaines, et de la faculté de droit et de sciences économiques. Représenté es qualité au conseil scientifique de l'UFR Sciences et Techniques, il devient département de l'UBO en 1985 (article 14 du règlement intérieur de l'UBO), dirigé par un enseignant-chercheur ou un chercheur nommé par le président de l'UBO, sur proposition du Conseil de l'IEM. La visibilité accrue des sciences de la mer au sein de l'UBO, par rapport aux facultés, ne se traduit pas nécessairement par un renforcement de l'adhésion de l'ensemble des disciplines concernées mais entraîne deux désengagements. Le premier, celui des géosciences (laboratoire d'océanologie et de géodynamique) se situe en 1987. Le second, celui des océanographes physiciens, intervient en 1990. Dans une lettre en date 4 octobre, Alain Colin de Verdière (précédemment chercheur à IFREMER et devenu en 1988 professeur d'océanographie physique à l'UBO) officialise le retrait des physiciens, expliquant au président de l'UBO qu'il entend se consacrer au regroupement des océanographes physiciens de l'UBO, de l'IFREMER et de l'IRD, qui aboutira à la création du Laboratoire de Physique des Océans en 1991.

Sur le plan de la formation, l'IEM organise une *maîtrise d'océanographie pluridisciplinaire* (physique, chimie, biologie) qui donne une solide formation à plusieurs générations d'étudiants que nous aurons plaisir à retrouver plus tard en France et à l'étranger.

Il offre à ses membres des moyens communs: salles et bacs d'expérimentation (aquastat), équipements d'analyses, véhicules de service et de terrain, et un ordinateur Hewlett-Packard. Celui-ci permet par exemple à Roger Delmas de modéliser les échanges de matière entre la rade de Brest, ses estuaires et l'Iroise. Epoque antique où l'ordinateur devait tourner pendant une nuit entière pour tester une seule hypothèse... Le secrétariat de l'IEM est assuré par Jacqueline Corvest, premier poste commun créé par l'UBO au service de la cause marine.

En 1987, bénéficiant de la possibilité enfin offerte aux enseignants-chercheurs par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, dans la foulée d'une campagne dans l'océan

Antarctique, j'effectue un séjour sabbatique chez David M. Nelson au College of Oceanography de l'Oregon State University (Corvallis, Oregon, Etats-Unis). C'est une étape majeure d'une aventure scientifique pluri décennale sur le thème du cycle du silicium dans l'océan qui, tout en me faisant acquérir de nouvelles compétences, me permet de construire un réseau international de recherche impliquant des chercheurs de France, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et du Japon. Au cours de ce séjour aux Etats-Unis je prends conscience de l'absence de visibilité de l'UBO en tant qu'université marine à l'étranger. Seul le CNEXO-IFREMER est identifié, notamment pour sa contribution aux campagnes internationales de géosciences, dont FAMOUS (French American Mid Oceanic Undersea Study).



Pictogrammes de l'IEM. A gauche, de 1975 à 1987: l'IEM est focalisé sur les études côtières. A droite, à partir de 1987: l'IEM surfe sur la vague de l'océan mondial.

Le 3 décembre 1987 le conseil de l'IEM me propose comme directeur, poste auquel je suis nommé par Firmin Tuffin, président de l'UBO. Cette nomination intervient dans un contexte national stratégique où les secteurs du CNRS Sciences de la Vie et Terre - Océan - Atmosphère - Espace débattent de leur avenir, débats desquels les scientifiques brestois sont cruellement absents. Dans un texte programme de candidature à la direction, intitulé "*quel avenir pour l'IEM?*", j'analyse les forces et les faiblesses de l'IEM, et trace des perspectives pour: (1) "*reconquérir l'enseignement*" par la création de formations de qualité inspirées des "*colleges of oceanography*" à l'étranger, et (2) au delà des actions régionales, «*favoriser l'émergence et* » le soutien aux «*programmes de recherche des laboratoires insérés dans les programmes du CNRS et de l'INSU et/ou internationaux* ». Changement de cap donc qui se traduit par l'ouverture du pictogramme sur l'océan, au delà de la zone côtière.

## **2-La création de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)**



## 2-1-fédérer les sciences marines à l'université et au delà

A l'IEM, de 1987 à 1990, je mets progressivement au point le projet dont l'objectif est de mettre "l'Axe Mer" de l'UBO en position d'initiative au niveau national et international. CE projet comprend deux initiatives majeures:

1- en partant du socle IEM, développer le concept d'*institut marin pluridisciplinaire de niveau international* pour mieux répondre aux grandes questions scientifiques que la société nous adresse (changement climatique, biodiversité, ...). Au niveau national ce nouvel institut, reconnu par le CNRS en tant qu'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU), devra fédérer le meilleur des forces de l'UBO en *recherche et observation*, et regrouper les *formations* marines de deuxième et troisième cycle. Au niveau européen il faut favoriser l'implication des chercheurs dans les programmes cadres de la Commission Européenne; au delà de ces actions individuelles, dans le contexte géopolitique où la Commission Européenne (CE) veut mieux intégrer les forces de recherche au sein d'un même espace (qui débouchera à Lisbonne en 2000 sur le concept d'European Research Area, ERA), cet institut devra être fortement connecté avec les meilleurs partenaires de recherche à l'échelle européenne (dont Southampton au Royaume-Uni, Bremerhaven et Kiel en Allemagne, ou Bergen en Norvège).

2-au delà de l'UBO, sur des projets communs et notamment sur de grands projets d'équipements scientifiques bénéficiant du financement des contrats de plan Etat - Région (CPER), fédérer les forces des sciences et techniques de la mer de l'ouest de la France (Bretagne et Pays de Loire) au sein d'un *Réseau Bleu*.

Ce projet coïncide avec la volonté de Firmin Tuffin, président de l'UBO (1987-1992) d'afficher une ambition "Mer" pour son université. Il tombe au moment opportun, avec l'élaboration de propositions dans le cadre du plan national "Université 2000". Un groupe de travail régional, auquel participe Firmin Tuffin, se réunit le 11 mai 1990 sous la houlette conjointe du préfet de Bretagne (Edouard Lacroix) et du recteur d'Académie (Herbert Maisl). Y est avancée l'idée d'un pôle européen Rennes - Nantes, celle d'une université - réseau étant finalement retenue, ainsi que celle de l'implantation d'un nouvel "*Institut européen d'études marines, IEEM*"<sup>1</sup> à Brest. Ce groupe achèvera ses travaux en mars 1991.

<sup>1</sup> « Les processus de décision dans les opérations d'aménagement », rapport du Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, ACT Consultants, juillet, 2002, page 9 et sv.

Firmin Tuffin annonce le lancement du projet IEEM à la presse locale dès le mois d'*août 1990*. Lors d'un entretien (24 septembre 1990), nous échangeons nos vues sur les perspectives de développement de l'UBO en sciences marines. Dans un courrier en date du *25 septembre 1990* il promeut l'idée "*de la construction*" (sur le port de commerce) "*d'un Institut Européen d'Etudes Marines accueillant, outre les laboratoires de recherche et les filières de formation de second cycle concernées, une Ecole Doctorale Européenne des Sciences de la Mer*". Il me confie la responsabilité scientifique du projet et la présidence du GET Mer (voir ci-dessous), chargeant Thierry Juteau (géosciences) de lancer l'"Ecole Doctorale des Sciences de la Mer" (EDSM).

En parallèle j'ai commencé à prendre pied au niveau national. Devenu membre du Conseil scientifique de l'INSU (et de sa Commission Nationale Océan -Atmosphère), de 1985 à 1988 je me familiarise avec les arcanes "parisiennes". De 1991 à 2000 je suis élu à la section 19 (océanographie) du Comité National de la Recherche Scientifique. Ce sera un moment fort de ma vie professionnelle, et une opportunité unique pour construire une vision actuelle et prospective des sciences de l'océan et de l'atmosphère, à l'échelle nationale et internationale. Je suis donc particulièrement armé pour mener à bien le projet IEEM. Je passe le relais de la direction de l'IEEM à Marcel Le Pennec (1991-1998).

## 2-2-La naissance de l'IUEM

### *Phase I: du lancement du projet par l'UBO au soutien ministériel (DRED/MESR):*

A l'UBO, le président Tuffin (1987-1992), physicien des collisions de particules, dans la perspective du programme "Université 2000", a de grandes ambitions pour son université. Il entend développer les liens avec l'économie régionale par la création d'ISAMOR (Institut des Sciences Agro-alimentaires et du Monde Rural) qui fonctionnera en synergie avec l'ESMISAB (École Supérieure de Microbiologie et Sécurité Alimentaire de Brest). ISAMOR et ESMISAB seront abrités dans un bâtiment construit sur la commune de Plouzané au Technopôle Brest-Iroise, à proximité de l'ÉNIB (Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest) qui forme des ingénieurs en électronique et informatique industrielle, et de l'ENSTB (Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne). Il est conscient de la "fragmentation" (pour reprendre le jargon européen) des sciences de la mer à l'UBO, face à IFREMER, et il entend prendre une initiative majeure.

Pour éclairer les choix stratégiques de l'UBO, le *12 novembre 1990*, il met en place des Groupes d'Etudes Techniques, GET, correspondant aux différentes thématiques de recherche de l'université. Le *GET Mer*, dont la composition a été fixée le *16 octobre 1990*, comprend des représentants de l'UBO (IEM: Lucien Barthélémy, Jean-Pierre Beurier, Jean-Claude Bodéré, Paul Tréguer -président- ; Géosciences: Thierry Juteau ; LPO: Alain Colin de Verdière) et d'organismes extérieurs (IFREMER: Jean-Marc Delamare, Station de Biologie Marine de Roscoff: Pierre Lasserre, EPSHOM: François Millard, ENSAR: Jean-Claude Le Guen, Université de Rennes I: Jean Joly, et INSU-CNRS: Daniel Cadet).

Le *23 janvier 1991*, le président Tuffin prend la parole devant l'Assemblée Générale des personnels de l'IEM (112 permanents) pour présenter les grandes lignes du projet IEEM et répondre aux questions.

Le *25 janvier 1991* le GET Mer tient sa première réunion. Je présente le projet IEEM selon le concept développé ci-dessus, ainsi que la proposition de développer un réseau d'organismes marins pour mettre en synergie l'IEEM avec les stations marines de Roscoff et Concarneau et IFREMER (centres de Brest et de Nantes). Le GET approuve le projet d'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer (EDSM) fédérant les DEAs de géosciences marines, de physique des océans, de géomorphologie et aménagement des littoraux, de chimie fine/chimie marine, de gestion des écosystèmes côtiers en terme de ressources (en liaison avec le DEA d'océanographie biologique de l'Université de Paris 6) et le développement européen en

matière de formation doctorale construit par les géosciences (réseau européen ERASMUS/MERCATOR).

Le 30 janvier 1991 le président Tuffin me confirme, par courrier (en annexe), la conduite du dossier scientifique du projet IEEM, dont il entend suivre personnellement l'avancement, en coordination avec le doyen de l'UFR Sciences et Techniques (voir ci-dessous).

Le 6 mai 1991 le GET approuve le projet pluridisciplinaire de l'IEEM autour des axes de recherche: géosciences marines, physique des océans, droit et l'économie de la mer, géographie de la mer et des littoraux, physiologie et la biologie des organismes, flux de matière et réponses du vivant. Les objectifs généraux de l'IEEM sont (cf. texte fondateur en date du 15 novembre 1990):

1-"développer un pôle d'excellence en enseignement d'océanographie en favorisant les liaisons avec les universités européennes et autres "colleges of oceanography"; il offrira une structure d'accueil pour des séminaires par des personnalités de premier rang; il favorisera l'accueil des étudiants européens."

2-"développer un pôle d'excellence en recherche marine, par des moyens accrus en locaux et équipements lourds qu'il offrira aux équipes associées au CNRS".

"3-renforcer le réseau européen de stations marines en liaisons avec les partenaires de l'ouest français (Roscoff, Concarneau, ENSAR, IFREMER centres de Brest et de Nantes,...)".

Le GET MER prend acte de la suggestion (lettre en date du 3 mai 1991) de Jean-Marc Delamare de localiser l'IEEM au Technopôle Brest-Iroise (TBI), à proximité du centre brestois d'IFREMER. Dès le mois de mai 1991, Pierre Maille, Président de la Communauté Urbaine de Brest (CUB) soumet à l'attention de l'AUCUBE (Agence d'Urbanisme de la CUB) l'étude de 3 sites potentiels d'implantation (au port de commerce, en contre bas de la sous-préfecture, ou au Technopôle Brest Iroise, soit à proximité d'Ifremer ou de l'ex-centrale thermique de l'EDF). Une large majorité des membres du CDP se déclare favorable au site du port de commerce "qui donne la priorité à l'image universitaire " de l'IEEM, sans qu'il y ait toutefois de "véritable fixation sur l'un ou l'autre site" (lettre de Paul Tréguer à Pierre Maille, Président de la CUB, 25 mars 1991).

Le GET Mer adresse au président de l'UBO 6 propositions en matière de création de postes d'enseignants-chercheurs au titre de la recherche. Trois postes d'enseignants-chercheurs IEEM seront effectivement créés à ce titre: le soutien effectif de l'UBO à la structuration de son "Axe Mer" se concrétise.



Dès *juillet 1991*, dans la perspective du plan quadriennal 1992-1995, deux dossiers sont déposés à la Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales (*DRED*) du Ministère, pour la création de:

-*L'IEEM*, pôle d'excellence en recherche - enseignement des sciences de la mer, regroupant 126 membres permanents, une centaine de doctorants, et 250 étudiants de 2ème et 3ème cycle (niveau diplôme d'études approfondies, DEA). Le dossier, dont j'endosse la responsabilité scientifique: (1) définit les objectifs généraux de l'Institut (pôles d'excellence en recherche et enseignements; documentation et logistique), en sus des objectifs propres des unités de recherche, et (2) requiert des financements pour des équipements scientifiques (spectrométrie de masse) sur des thèmes de premier plan au niveau international, en parallèle au projet immobilier (13 800 m<sup>2</sup>). La création de l'IEEM est envisagée dans le contexte d'un réseau fédérant les organismes marins de l'ouest de la France (le "*Réseau Bleu*"), de la formation d'un "*Centre de Documentation des Sciences de la Mer (UBO, Ifremer)*", et de "*l'hébergement de l'Antenne Matériel Océanographique National de l'INSU/CNRS.*"

-*L'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer et du Littoral EDSM*, dont Thierry Juteau est responsable. *L'EDSM* fédère 6 DEAs (Sciences juridiques, Sciences de l'Homme et de la Société, Sciences de l'Univers, Sciences de la Vie) et les doctorats correspondants.

Dans la foulée est constitué un *Comité de Direction Provisoire CDP* de l'IEEM, qui prend la suite du GET Mer, 7 représentants de l'IEEM (Jean-Claude Bodéré, Christian Déniel, Michel Glémarec, Didier Le Morvan, Marcel Le Pennec, Serge Thomas, Paul Tréguer, président), 2 de Géosciences (Thierry Juteau, Jean-Pierre Rehault) et 1 du LPO (Alain Colin de Verdière). Les objectifs scientifiques de l'IEEM étant désormais définis dans le PPF, le CDP a pour tâches de préciser le projet d'institut sur le plan interne à l'UBO (opération immobilière, statuts, relation avec les UFRs), et sur le plan externe (positionnement européen, lancement du Réseau Bleu, communication auprès des médias).

La première réunion du CDP se tient le *5 novembre 1991*. Une série de réunions, de périodicité mensuelle, permettra ensuite de documenter les points suivants:

- L'IEEM: quelle valeur ajoutée? quel positionnement européen? Paul Tréguer (IEM) et Didier Le Morvan (IEM),
- L'opération immobilière en tranches: Christian Déniel (IEM),
- Le centre de documentation inter-organismes: Jean-Claude Bodéré (IEM),
- Les statuts: Jean-Pierre Rehault (Géosciences), Didier Le Morvan et Jean-Louis Prat (IEM),
- Les initiatives européennes: Thierry Juteau (Géosciences).

Dès le 16 janvier 1992 l'UBO reçoit la validation du projet IEEM par la DRED (lettre de Firmin Tuffin à Paul Tréguer). L'IEEM devient pour 4 ans (1992-1995) "*Projet PluriFormations de l'Etablissement, PPF*". Avec ce soutien ministériel effectif l'IEEM est véritablement lancé au niveau national. Le PPF sera renouvelé par la DGRT de 1996 à 1999.

Le 6 février 1992 le CDP prend connaissance de l'accord du CIAT (Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire) pour la création de l'IEEM avec implantation au Technopôle à l'ouest d'IFREMER, et à proximité de l'Institut Français de Recherches et Technologies Polaires (IFRTP) construit dans l'enceinte du campus d'IFREMER. Le CDP entend le rapport de Jean-Claude Bodéré pour la création d'un Centre de Documentation commun à l'UBO, à IFREMER, et éventuellement à la SBR (Roscoff) et au Collège de France (Concarneau), prémisses d'un véritable Centre National de Documentation sur la Mer.

Le 13 avril 1992 une délégation de l'UBO (Firmin Tuffin, Thierry Juteau, Paul Tréguer) est reçue au Ministère par la direction de la DRED (Daniel Nahon, Pierre Broche). Celle-ci confirme son soutien au projet IEEM et demande que lui soit présenté à mi-plan (juillet 1993) un projet de structures (statuts) et d'infrastructures.

### ***Phase 2 : gestation, tendances centripètes et centrifuges***

Le projet IEEM prend véritablement corps en 1992.

En juin 1992 Jean-Claude Bodéré succède à Firmin Tuffin à la présidence de l'UBO. Spécialiste en géomorphologie littorale, le nouveau Président souhaite renforcer la participation de l'Université de Bretagne occidentale au développement économique et culturel régional. Sa première présidence (1992-1997) sera marquée par des réalisations majeures. En 1992, le Pôle universitaire Victor Ségalen accueillant au centre-ville la faculté des lettres et sciences sociales est inaugurée en présence de François Mitterrand, Président de la République Française. La même année l'Ecole Supérieure de Microbiologie et Sécurité Alimentaire de Brest (ESMISAB), implantée au Technopôle Brest-Iroise, est officiellement créée, ainsi que l'Institut Universitaire Professionnel (IUP) de Mécanique au campus Le Gorgeu. En 1995 sont également créés l'IUP Innovation en Industrie Alimentaire et l'Institut de Synergie des Sciences et de la Santé (ISSS).

Conforter l'Axe Mer de l'UBO est l'un des ses soucis majeurs. Il confirme le soutien de l'université au projet IEEM. Le 16 juillet 1992 il me nomme à "*la direction de l'IEEM jusqu'à la mise en place des conseils, conformément aux statuts définitifs*" (lettre en annexe). Il élargit le précédent Conseil de Direction Provisoire, rebaptisé *Comité Directeur Provisoire*, à des représentants d'organismes scientifiques (dont IFREMER) et des Collectivités Territoriales

(CUB, Région Bretagne,...). L'objectif est de mettre en place une UFR IUEM à la rentrée 1993 (cf. lettre en annexe).

Le 18 septembre 1992 l'assemblée générale des personnels enseignants, chercheurs, administratifs, techniques, ouvriers et de services des laboratoires potentiellement rattachés à l'IEEM se réunit à la faculté des sciences pour faire le point sur le dossier et ouvrir le débat sur le projet de statuts.

Un *Conseil scientifique* est constitué. Il comprend 9 représentants des entités marines de l'UBO (IEM, Geosciences), et 11 personnalités extérieures dont 9 experts européens des sciences de la mer (droit, géographie, physique, géosciences, biologie - biogéochimie: B. Vukas (Université de Zagreb), R.W.G. Carter (Université de Londonderry, Irlande du Nord), Raymond Pollard (Chilworth Research Centre, Southampton), R.S. White (Université de Cambridge, GB), P. Stoffers (Université de Kiel, Allemagne), E. Bonatti (IGM, Bologne, Italie), Carlo Heip (NIOO, Yerseke, Pays-Bas), C. Lancelot (ULB, Bruxelles), B. Baynes (PML, GB), R. Motais (CEA, Villefranche-sur-mer), le représentant de l'INSU-CNRS (Daniel Cadet) et le délégué régional du CNRS (Gérard Jugie). Le CS se réunit pour la première fois le 10 novembre 1992. Il approuve le projet IEEM "*convaincu que la vocation interdisciplinaire de l'institut est un atout majeur et indispensable pour la recherche -tant appliquée que fondamentale - et l'enseignement dans le domaine des sciences marines*", il encourage "*l'ouverture de l'institut à différentes échelles, régionales, européenne communautaire et géographique et internationale non-européenne via des projets de recherche interdisciplinaires*", et recommande qu'"*une partie importante du budget de l'institut soit consacrée à l'achats d'appareils...de pointe*"..pour "*constituer un pôle d'attraction pour les étudiants européens*". Le représentant de l'INSU souhaite "*l'émergence d'une structure plus large regroupant outre l'IEEM, la station biologique de Roscoff (SBR), le laboratoire du Collège de France à Concarneau, et l'IFREMER*", dont le "*Réseau Bleu*" (réunion constitutive le 20 mars 1992) constitue les prémisses.

Avec cet éclairage national et international l'IEEM est conduit à élargir son champ scientifique tout en favorisant la convergence de ses membres. Le projet IEEM entre dans une phase de gestation qui va s'étaler de 1993 à 1997.

*Champs scientifique et pédagogique de l'IEEM: forces centripètes et centrifuges:*

Depuis sa création l'IEEM affiche clairement sa volonté de structurer le pôle pluridisciplinaire mer, dit "Axe Mer", de l'UBO, en matière de recherche et de formation, sur des critères d'excellence. Cette volonté ne variera pas tout au long du développement du nouvel institut.

En ce qui concerne la *formation* l'IEEM s'arc-boute sur l'EDSM (3ème cycle: Bac +5 à Bac+8). Quant au deuxième cycle (Bac+ 4) c'est la maîtrise d'océanographie, mise en place par l'IEM (elle offre aux étudiants, depuis plusieurs décennies, une formation pluridisciplinaire en physique, chimie, biologie) qui sert de socle, dans ses différentes déclinaisons, jusqu'à la réforme LMD (Licence - Master - Doctorat). Effective à partir de 2002 cette réforme alignera le régime universitaire français sur le cadre servant de référence à l'échelle européenne.

En matière de *recherche* l'objectif scientifique général est de favoriser la coopération interdisciplinaire entre équipes de recherches de haut niveau pour l'étude et la modélisation du système couplé atmosphère - océan - géosphère - biosphère. L'interdisciplinarité est devenue une nécessité pour répondre aux questions scientifiques majeures des unités de recherche précédemment regroupées au sein de l'IEM. Au sein de l'IEM précisément le *distinguo* est rarement fait entre pluri- et interdisciplinarité. En effet les expériences positives d'ECORADE, du Contrat de Baie, sans parler du chantier AMOCO-CADIZ, du programme Mor Braz, ou du programme européen TBA/AZOC, ont largement ancré la pratique des complémentarités interdisciplinaires, contribuant au développement d'un respect mutuel entre scientifiques de différentes disciplines. Les équipes issues de l'IEM constituent donc le pilier sur lequel se construit le pôle d'excellence IEEM en recherche, aussi le pictogramme de l'IUEM (dénomination définitive de l'IEEM, voir plus loin) s'inspire-t-il logiquement de celui de l'IEM (voir ci-dessus), basée sur une vague océanique, qui s'appuie sur les étoiles de l'Union Européenne:



Pictogrammes de l'IUEM. A gauche: de 1997 à 2000: la vague océanique de l'IUEM se déroule en s'appuyant sur l'Europe. A droite: à partir de 2005 l'IUEM devient Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU).

La perception de l'intérêt de la pluri/inter-disciplinarité est cependant différente chez les *physiciens de l'océan*. Si de fortes coopérations entre océanographes physiciens et chimistes de l'UBO et du CNEXO-IFREMER se sont nouées au cours des précédentes décennies, en 1990 peu de chercheurs du LPO coopèrent de fait à des programmes communs avec d'autres équipes de recherche de l'IEEM. Aussi, à cette époque, la valeur ajoutée du projet IEEM n'est pas apparue évidente pour les physiciens qui s'impliquent pourtant dans le GET Mer et à la phase initiale du projet IEEM.

Le 15 septembre 1992, Alain Colin de Verdière annonce (document en annexe) que "*le LPO se désengage du projet*". En première ligne de ce retrait vient l'argument selon lequel : "*la diversité des recherches, des méthodologies et des actions des laboratoires est incompatible avec la mise en commun prévue dans les statuts*". Il indique son "*désaccord avec les statuts proposés*" (type UFR cf. ci-dessous) mais reste "*ouvert à toute coopération avec les autres composantes de l'océanographie à Brest.*"

En réponse à mon offre de participation à la première réunion du Conseil Scientifique de l'IEEM Alain Colin de Verdière confirme par courrier (14 octobre 1992) que "*le LPO ne participe plus aux diverses activités afférentes*". Ceci étant, avec l'accord des autres membres, je décide de maintenir en permanence l'invitation du LPO aux réunions du CDP, sans résultat cependant.

Le 19 février 1993, suite aux critiques formulées par le LPO en septembre 1992 à l'égard du projet IUEM, se tient à Brest une réunion comprenant le président de l'UBO (Jean-Claude Bodéré), le directeur-adjoint de l'INSU (Daniel Cadet), le directeur du centre Ifremer de Brest (Jean-Marc de Lamare), le chef de la direction des recherches océaniques DRO d'Ifremer (Alain Madelain), et le directeur du LPO (Alain Colin de Verdière). Ce dernier confirme "*son attachement à la construction d'une Ecole Doctorale des Sciences de la Mer. Face à la montée d'instituts européens très solides en Angleterre, en Allemagne qui regroupe toutes les forces vives de l'océanographie régionale*", il "*propose la création d'un Supra Institut Européen d'Océanographie qui regroupe les cellules de recherche et d'enseignement d'océanographie de tout le Finistère sans distinctions d'organismes*". En conclusion, les représentants d'Ifremer et de l'INSU sont mandatés pour "*indiquer dans les mois qui viennent au directeur du LPO les points importants qu'ils souhaitent voir apparaître dans les objectifs et les statuts de l'IUEM pour débloquer la situation actuelle.*"

Le 31 janvier 1995 le CDP de l'IUEM est confronté aux implications d'un dépassement sensible du devis immobilier. Ceci implique une réduction des surfaces effectivement

construites, dont le total est de 11000 m<sup>2</sup>. Il décide de l'attribution de 250 m<sup>2</sup> à l'équipe de microbiologie de Daniel Prieur, laissant 450 m<sup>2</sup> à la disposition éventuelle du LPO.

Depuis 1994 et jusqu'en 1995, Christian Le Provost, en provenance du LEGI (Grenoble), est le directeur provisoire du LPO. Le 2 février 1995 il organise au sein du laboratoire une réflexion sur le projet IUEM. Le relevé de conclusions, en date du 2 février 1995, montre qu'en trois ans la position du LPO a sensiblement évolué. Le LPO considère désormais que *"l'IUEM peut être un cadre privilégié d'expression de (la) nouvelle démarche conjointe du CNRS et des universités...affirmant la volonté du pôle brestois en matière de sciences de la mer"*. Il souhaite toutefois que l'IUEM ne soit pas une UFR, mais soit doté de *"statut(s) de type "Fédération d'Unités"*, et demande à ce que, dans les nouveaux bâtiments, 750 m<sup>2</sup> lui soient alloués pour la recherche ainsi que 250 m<sup>2</sup> pour le stockage et la maintenance. Lors de l'entretien du 29 mars 1995 avec le Directeur de l'IUEM, Christian Le Provost déclare que le LPO doit mettre un terme *"à la politique de la chaise vide"* au CDP de l'IUEM. Dans l'éventualité de la constitution d'une fédération de recherche, de mars à juin 1995, se tiennent plusieurs réunions des représentants des unités de recherche potentiellement concernées: "Domaines océaniques" (Jean Goslin), "Bioflux" (Paul Tréguer) et "LPO" (Richard Schopp). Après un début prometteur le LPO (cf. lettre de Christian Le Provost en date du 31 mai 1995), tout en rappelant *"l'intérêt du LPO à participer à l'IUEM"*, laisse finalement peu d'espoirs au développement de la coopération à court terme entre le LPO et les laboratoires de l'IUEM, compte tenu *"du plan de charge du LPO à 2 ans"*.

Dans la perspective du Contrat Quadriennal 1996-1999, par décision du Président de l'Université, l'IUEM dépose à la DGRT du MENESR un projet de renouvellement du programme pluri-formations (PPF) intégrant les laboratoires de l'Axe Mer de l'UBO reconnus par le CNRS et/ou la DGRT, y compris le LPO. Ce PPF est de nouveau habilité par le MENESR pour la période 1996-1997 puis prolongé pour 1998-1999.

Dans un souci de cohérence scientifique, Richard Schopp et Yves Desaubies (nouveau directeur du LPO) sont invités permanents aux réunions du CDP, sans succès.

Le 14 mars 1997 le CDP discute du maintien ou non du LPO dans le projet immobilier (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches), dans la perspective de l'entrée dans les nouveaux locaux à la rentrée 1997. Le LPO ne manifestant pas d'intérêt pour occuper les surfaces qui lui ont été attribuées (cf. ci-dessus), la décision est prise de les affecter aux locaux communs (en particulier pour l'accueil des chercheurs post-doctoraux et/ou étrangers invités). La prise en considération de la demande du LPO est donc reportée à une 3<sup>ème</sup> tranche.

Après la création (en 2000) de la Fédération de Recherches IUEM (FR 2195) Yves Gaudemer (département Sciences de l'Univers du CNRS) et Jean-François Minster (INSU) recommandent au LPO l'entrée dans l'IUEM. Les discussions reprennent le 11 février 2000 pour identifier les points de convergence sur les 4 piliers de la FR (Observatoire, Pôle de Calcul Intensif, Pôle Analytique, Documentation). La modélisation couplée physique - biogéochimie dans le domaine océanique, et l'impact de l'Oscillation Nord - Atlantique (NAO) sur la variabilité des eaux nord - atlantiques (observatoire côtier et observatoire du domaine océanique) sont identifiés par des chercheurs du LPO et de Bioflux (UMR 6539), comme thèmes commun de recherche.

Xavier Carton est nommé professeur à l'UBO en 2004, et devient directeur du LPO. Il prend les choses en main et le rattachement du LPO à l'OSU IUEM sera définitivement acté au CA de l'IUEM du 10 novembre 2005. L'entrée du LPO dans les locaux de l'IUEM sera effective à l'achèvement de la 3<sup>ème</sup> tranche (2016).

Du côté des *géosciences* le positionnement à l'égard du projet IEEM est différent. Premièrement, plusieurs de ses représentants se sont, dès le stade initial, fortement impliqués dans le développement du projet: en effet des enseignants-chercheurs et chercheurs de cette communauté sont, et seront pour longtemps, à la tête de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer (Thierry Juteau: 1992-1999, Jean Francheteau, 1999-2007, Christophe Hémond, 2007-2011), véritable pilier de la formation de l'IEEM/IUEM. Deuxièmement, même si le laboratoire des géosciences a quitté l'IEEM (voir ci-dessus) plusieurs chercheurs de l'IEEM et des géosciences travaillent en coopération au sein de programmes communs, par exemple dans le domaine littoral mais aussi au niveau de l'activité hydrothermale profonde. Troisièmement, chercheurs de l'IEEM et des géosciences se retrouvent fréquemment dans l'utilisation d'équipements scientifiques communs (microsonde ouest en particulier puis matériel spectroscopique d'analyse). Les représentants des géosciences s'engagent donc avec conviction dans la construction du projet IEEM. On doit à Jean-Pierre Rehault le changement de sigle de IEEM à IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer), acté par le CDP le 20 octobre 1992, pour bien marquer l'attachement de l'institut à l'UBO (et éviter, pour les personnes extérieures, toute confusion avec IFREMER)

Cependant, plusieurs enseignants-chercheurs de cette communauté sont profondément ancrés dans le département des sciences de la Terre de la faculté des sciences et techniques. Ils s'opposent frontalement à ce qu'ils vont considérer, en particulier en raison de la localisation des bâtiments de l'institut (le site du Technopôle est préféré, par les autorités académiques et

les collectivités territoriales, à celui du campus de l'avenue Le Gorgeu) comme un véritable démantèlement de leur département. Ainsi, le laboratoire de paléontologie (Jean Le Menn) quitte le projet de l'IEEM dès le 19 octobre 1992 du fait du choix du site et de celui des statuts de type UFR pour l'IUEM. Plusieurs des membres de l'URA 1278 (Géosciences) manifestent également leur volonté de ne pas quitter la faculté des sciences. Tendances centrifuges donc.

Les relations entre les personnels des géosciences et le projet IEEM/IUEM vont passer par différentes étapes:

La réunion extraordinaire du CDP de l'IUEM du *20 octobre 1992* vote à l'unanimité (dont 3 représentants des géosciences) la poursuite du projet IUEM sur les bases du PPF, de l'unité de site et d'un statut d'UFR. Mais le *28 octobre 1993*, dans une lettre pétition adressée au Président de l'UBO 24 membres du département des sciences de la terre se déclarent très attachés à la cohérence des enseignements du 2<sup>ème</sup> cycle et à la cohésion entre chercheurs CNRS et enseignants-chercheurs au sein de l'URA 1278 (Jean Goslin). Ils estiment indispensable le transfert de l'ensemble des enseignements de 2<sup>ème</sup> cycle des sciences de la terre sur le site du Technopôle. Ils s'inquiètent par ailleurs des soutiens financiers nécessaires pour accompagner l'ensemble de l'opération, rejoignant en cela la motion du CDP de l'IUEM. Le samedi *20 novembre 1993*, répondant à leurs interrogations, une assemblée extraordinaire se tient à la présidence de l'UBO, réunissant les membres du CDP, les responsables des unités de recherche et des formations d'enseignement. Au cours de cette assemblée les différentes parties prenantes exposent leurs projets et inquiétudes. A la suite de cette assemblée, le 6 décembre, les géosciences déclarent se retirer du projet IUEM "*dans sa forme actuelle*" estimant qu'il faut oeuvrer pour la création de l'IUEM sur le site du Bouguen. Changement de cap, donc.

Le *8 décembre 1993* se tient une réunion extraordinaire du CDP de l'IUEM à laquelle participent les représentants des géosciences. A l'issue d'un large débat, à la quasi unanimité (12 voix pour et 1 seule abstention) le CDP vote dans le sens d'un rassemblement de l'ensemble des enseignements au Technopôle Brest - Iroise (unité de lieu) et de la mise en place d'une structure d'UFR pour l'IUEM dans les meilleurs délais (unité de temps). Ce vote consacre l'arrimage définitif des personnels des géosciences au navire IUEM.

D'autres unités de recherche manifesteront des volontés centripètes:

-l'unité de recherche associée au CNRS 1518 "*Géosystèmes*" (François Cuq, spécialiste de l'analyse d'images satellitaires appliquées aux espaces littoraux) déménagement de Paris 6 pour



s'implanter à l'UBO (17 septembre 1992) et entrer dans l'IUEM. François Cuq (CNRS) jouera un rôle majeur dans l'animation de la recherche interdisciplinaire à l'IUEM (1998-2001) puis à la tête du LETG jusqu'à son décès prématuré en 2003.

-le laboratoire d'*Algologie* (Jean-Yves Floch) adhère à l'IUEM le 19 octobre 1992

-Daniel Prieur (CNRS), responsable d'une équipe de *microbiologie* implantée à la SBR (Roscoff) fait part (30 octobre 1992) de son désir d'installer son équipe CNRS à l'IUEM. Cette équipe associée à celle de Joël Querellou deviendra le laboratoire de microbiologie des milieux extrêmes LMEE (UMR CNRS UBO IFREMER).

D'autres unités n'iront pas jusqu'au bout de leur démarche :

-le laboratoire de *neurophysiologie* (Lucien Barthélémy, Daniel Mabin) de la faculté de médecine suivra le projet depuis son commencement mais le quitte en 1997 quand il s'agira de s'impliquer effectivement dans la mise en place de l'Ecole Interne.

-le laboratoire d'*optique laser sous/marine* (Jean Lotrian) de la faculté des sciences de l'UBO s'implique également dans le PPF IUEM mais ne concrétisera pas *in fine* son insertion au moment de la constitution des listes électorales préliminaires à la constitution des conseils de l'IUEM (1997)

-le Laboratoire "*Sécurité et Conditions de Travail à la Pêche Maritime*" (Patrick Dorval) de l'IUT de Lorient (Université de Bretagne Sud), déjà associé à l'IEM, manifeste également son intérêt pour le projet IUEM, sans concrétiser *in fine* son insertion.

A la création officielle de l'Ecole Interne, en 1997, seront finalement parties prenantes de l'IUEM les unités et équipes de recherche suivantes:

-UMR CNRS 6538 Domaines océaniques (Pascal Tarits)

-UMR CNRS 6539 Flux de Matière et Réponses du Vivant (Paul Tréguer)

-UMR CNRS 6554 Littoral - Environnement - Télédétection - Géomatique (LETG): équipe de Géographie (Nicole Piriou); équipe de Géosystèmes (François Cuq)

-Chimie Marine (Pierre Le Corre) rattaché à l'UPR CNRS 9042 (Roscoff)

-Microbiologie Marine (Daniel Prieur) en cours d'association avec le CNRS (cf. ci-dessus).

-Ecophysiologie et de Biologie des Algues Marines (Jean-Yves Floch), EA 1797

-Centre de Droit et d'Economie de la Mer (CEDEM), EA 2221

-Ressources Halieutiques - Poissons Marins (Christian Déniel, Do Chi Thang)

Pour les collectivités territoriales, comme pour l'Etat, l'IEEM/IUEM doit décidément faire l'objet d'une *opération immobilière*. Cette opération est envisageable sur le campus de

l'avenue Le Gorgeu. Cependant les collectivités locales, dont la Communauté Urbaine de Brest (document AUCUBE de juin 1991), préfèrent, à l'ouest de la ville, une implantation au Technopôle Brest-Iroise, en raison de la proximité du centre brestois d'IFREMER, relayant ainsi la proposition formulée par Jean-Marc Delamare (voir ci-dessus). Une éventuelle localisation au port de commerce de Brest (en contre bas du "monument américain"), envisagée au départ par le président Tuffin, a toutefois fait l'objet d'un projet architectural (François Chochon). Les bâtiments de l'IUEM sont finalement construits au Technopôle Brest-Iroise, sur la commune de Plouzané, face à l'océan Atlantique. La première tranche est inscrite à la Convention Etat - Région au titre du "Plan Université 2000" (Coût total: 48 MF - soit 7,8 M€- dont Etat: 18,32 MF et Collectivités Territoriales: 29,68 MF); l'Europe, via les Fonds Structurels Européens, sera finalement sollicitée pour des équipements scientifiques, pour 3,5 MF). Deux tranches (au total 11000 m<sup>2</sup>) seront achevées en octobre 1997. En contiguïté, véritable lien physique entre l'UBO, l'IFREMER et l'antenne brestoise de l'IRD (Institut pour la Recherche et le Développement) le Centre européen de documentation sur la mer, renommé "Bibliothèque La Pérouse, BLP", est ouvert au public (étudiants et chercheurs) en octobre 2000.



Bâtiments de l'Institut Universitaire Européen de la Mer, à la sortie de la rade de Brest.  
Photo Paul Tréguer, 6 mars 2013

### ***Phase 3 : d'un statut d'UFR à celui d'École Interne.***

Pour atteindre l'objectif général (cf. ci-dessus), depuis 1990 mon objectif initial est (et il restera en ligne de mire tout au long du développement du projet) de faire de l'IEEM/IUEM un *Observatoire des Sciences de l'Univers*, OSU. Je m'inspire en fait du statut dont bénéficie le Centre Océanologique de Marseille (Université de la Méditerranée), avec le directeur duquel (François Blanc) j'ai tissé de solides relations, et bien sur de celui de la proche Station de Biologie Marine de Roscoff (SBR, Université Pierre et Marie Curie). Ces deux stations marines, comme celles de Villefranche-sur-mer et de Banyuls, sont des OSU. Les OSU bénéficient d'un statut d'"école interne", faculté à statut dérogatoire (article 33 de la loi de 1984 sur les universités) accueillant des enseignements de deuxième et troisième cycle, avec un directeur nommé par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), visible directement donc depuis Paris. Ils correspondent également (exemple des stations marines de l'Université Pierre et Marie Curie à Banyuls-sur-mer, Roscoff, et Villefranche-sur-mer) à des *fédérations de recherche* liées au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Fédérer les équipes de recherche autour du CNRS est donc l'une des conditions requises avant de se lancer dans la construction d'un OSU. En 1990 seuls les biologistes (le laboratoire d'océanographie biologique), les physiciens (laboratoire d'océanographie physique puis de physique des océans), les géosciences (via une unité associée et un groupement d'intérêt scientifique) et les chimistes marins (le laboratoire de chimie des écosystèmes marins, reconnue jeune équipe CNRS en 1984) sont, ou ont été, accrédités par le CNRS. Ce sont les éléments que je vais devoir faire converger sur des objectifs et des exigences de qualité reconnus par le CNRS. Ce processus va être facilité par la mission que me confie Daniel Cadet, directeur - adjoint de l'INSU, de fédérer les chimistes et les biologistes de l'IUEM au sein d'une unité unique associée (au CNRS): le laboratoire "Flux de Matière et Réponses du Vivant", dit "Bioflux", créé en 1992.

Pour réussir à créer une nouvelle UFR (Unité de Formation et de recherche) à statut dérogatoire, être en phase avec le président de l'université est évidemment un autre élément clef.

Dès le *19 juin 1992* le CDP de l'IEEM procède à un vote indicatif sur le projet de statuts de l'IEEM. Se référant à la loi 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, il envisage de se baser soit sur l'article 32 (UFR classique) soit sur l'article 33 (École Interne type OSU). Le CDP est très partagé. Il se réunit de nouveau le *24 juin 1992*: la balance penche du côté UFR de type classique. C'est une grosse déception personnelle mais cela n'est que partie

remise...Il faut décidément prendre le temps de monter un vrai dossier d'OSU et pour cela il faut lancer dès que possible des séries d'observations de type INSU. En océanographie physique, chimique et biologique, à la différence de celles mises en oeuvre par IFREMER depuis les années 70, ces séries doivent permettre de décrire la variabilité de paramètres physiques, chimiques et biologiques, en fonction non seulement de phénomènes locaux (apports continentaux par exemple) mais surtout de processus à grande échelle (Oscillation Nord Atlantique, Oscillation Atlantique Multidécennale, ...). En géosciences les séries temporelles concernent l'observation sur le long terme de phénomènes naturels (sismicité, hydrothermalisme,...).

L'hypothèse article 32 va donc servir de base à l'élaboration de statuts et ceci jusqu'en 1997, où interviendra le vote du Conseil d'Administration de l'UBO, où la référence à l'article 33 sera finalement ré-introduite.

Le *1er septembre 1992* le CDP poursuit l'examen du projet préparé par Jean-Luc Prat (CEDEM) et Paul Tréguer. Au CDP du *15 septembre 1992*, marqué par le départ du LPO (voir ci-dessus), Jean Goslin et Jean-Pierre Rehault (Géosciences) conviennent de rédiger un projet de préambule aux statuts de l'IEEM mettant clairement l'accent sur les objectifs de l'Institut. Le choix d'un statut d'UFR, avec le nouveau préambule (IUEM = Recherche et Formation par la recherche) présenté par Thierry Juteau est confirmé au CDP du *19 octobre 1992* (vote à l'unanimité dont Géosciences). Sa mise en oeuvre rapide est préconisée (recommandation au président Bodéré).

Comme expliqué ci-dessus Jean-Claude Bodéré a pris, en juin 1992, le relais de Firmin Tuffin à la tête de l'Université de Bretagne Occidentale. En me nommant directeur de l'IUEM (lettre en annexe), il entend favoriser la mise en place des structures provisoires de l'IUEM, visant 1994 pour la mise en place des structures définitives.

Pour aider à la convergence entre les forces vives et permettre de concrétiser le soutien du MESR au projet IUEM j'organise le dépôt d'un projet d'un PPF IUEM pour la période 1992-1996. Sur l'objectif général "*comprendre et modéliser le système couplé atmosphère - océan - géosphère - biosphère*" le projet rassemble 11 équipes de recherche: 7 reconnues par le CNRS (UMR 6523 LPO, UMR 6538 DO, UMR 6539 Bioflux, les équipes Géolittomer et Géosystèmes de l'UMR 6554, Chimie Marine rattachée à l'UPR 9042 de Roscoff, et l'équipe Microbiologie Marine en constitution), 3 reconnues par la DGRT (LEBHAM, CEDEM, Spectrométrie et optique laser), et 1 reconnue par l'UBO "ressources halieutiques – poissons marins". L'objectif opérationnel du PPF est de favoriser les actions pluri et interdisciplinaires, de créer un observatoire du domaine côtier, un pôle de spectrométrie de masse, et un pôle

analytique (chaînes d'analyses automatiques). Le PPF IUEM est financé par le MESR. Il sera renouvelé par la DGRT de 1996 à 1999.

La définition de la politique de recherche, de formation et d'observation de l'IUEM, ainsi que la rédaction des statuts est confiée à un Comité de Direction Provisoire (CDP) ; il comprend les représentants des différentes unités de recherche impliquées et de l'IEM es qualité. Il sera maintenu jusqu'en 1998, date d'installation des conseils de l'IUEM.

Le CDP est assisté d'un Conseil Scientifique (cf. ci-dessus), composé de représentants des unités de recherche, d'experts scientifiques étrangers et des représentants du CNRS (INSU, Délégation Générale Bretagne - Pays de Loire) et de l'UBO.

Le premier "*Courrier de l'IUEM*" (renommé ensuite "*La lettre de l'IUEM*") paraît le 20 décembre 1993 pour informer les personnels des avancées du projet IUEM, des activités scientifiques de ses membres (workshops, congrès) et de celles de l'EDSM.

Au CDP du 8 décembre 1992, le projet de statut (UFR type article 32 de la loi de 1984), remanié en séance est adopté à l'unanimité du CDP (15 votants: Jean Goslin, Hervé Bellon, Jean-Pierre Rehault, Christian Deniel, Jean-Yves Floch, Michel Glémarec, Marcel Le Pennec, Nicole Piriou, Paul Tréguer, et les 6 représentants des organismes extérieurs: Pierre Maille: CUB, Loïc Pézenec: Conseil Régional, Christelle Grimaux: Conseil Général du Finistère, Jean-Marc Delamare: IFREMER, Bruno Ramstein: Ecole Navale). Diverses modifications de détail sont adoptées à l'unanimité à la réunion du CDP du 23 mars 1993 (François Cuq, Eric Deslandes, Michel Glémarec, Jean Goslin, Didier Le Morvan, Nicole Piriou, Paul Tréguer ; les représentants des organismes extérieurs étant: Joëlle Calvar: CUB, Frédéric Olivier: Conseil Régional, Jean-Marc Delamare: IFREMER, Bruno Ramstein: Ecole Navale).

L'acquisition d'un statut d'UFR pour l'IUEM pose un problème majeur à la faculté (UFR) des Sciences (voir ci-dessous). Ce sera une source de tensions au sein de l'UBO et parfois entre les membres du CDP et la Présidence de l'Université,

Il faudra attendre le 10 octobre 1996 pour qu'à la majorité qualifiée des 2/3 le Conseil d'Administration de l'UBO, présidé par Jean-Claude Bodéré, vote pour l'IUEM un statut d'UFR dérogatoire (=Ecole Interne), type article 33.

Le Journal Officiel de la République Française en date du 10 mai 1997 crée officiellement (en annexe) l'Institut Universitaire Européen de la Mer, Ecole Interne de l'UBO, sur la base de l'article 33 de la loi des universités de 1984. Son objectif scientifique général est l'étude et la modélisation du système couplé atmosphère - océan - géosphère - biosphère.

La constitution des listes électorales des personnels enseignants-chercheurs et chercheurs, des personnels IATOS et ITA (CNRS) et des étudiants peut commencer dès le *21 mai 1997* pour une mise en place du Conseil d'Administration.

Faisant suite à la réunion du CDP du 7 mai 1997 qui met en place le département d'enseignement de l'IUEM conformément au Règlement Intérieur de l'Ecole Interne, en annexe), le *30 mai 1997* la commission pédagogique du département d'enseignement de l'IUEM se réunit pour définir les modalités du transfert des enseignements dont l'IUEM a la responsabilité à la rentrée universitaire 1997-1998. Au delà de l'accueil des enseignements de 3<sup>ème</sup> cycle, délivrés par l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer et le DESS des Activités Maritimes, pour le 2<sup>ème</sup> cycle il s'agit de la maîtrise de biologie des populations et écosystèmes (dite "maîtrise du milieu marin"), la maîtrise de géographie, et de 2 UV marines de la maîtrise des sciences de la Terre.

Au terme de cinq années de fonctionnement efficace, la dernière réunion du CDP a lieu le 9 décembre 1997. Il est notamment consacré au dossier d'OSU. Il faudra attendre 2005 pour le voir aboutir (en annexe texte des statuts modifié après la création de l'OSU).

## 2-3-les réactions des autres composantes de l'UBO

Le projet IUEM, pluridisciplinaire, mobilise des forces de recherche et d'enseignement initialement attachées aux facultés des sciences et techniques, des lettres et sciences humaines, et de droit et sciences économiques. L'Université de Bretagne occidentale (UBO), mise en place par un arrêté ministériel en date du 27 mars 1969, est, dès sa création, un établissement public multidisciplinaire. A priori l'établissement devrait donc voir sous un angle positif la création d'un "axe mer" qui traduit *de jure* et *de facto* le développement des recherches et des formations pluridisciplinaires marines. Et ceci d'autant plus que les sciences de la mer sont des sciences d'aval. Par définition elles ne peuvent se développer qu'en s'appuyant en amont sur des socles disciplinaires solides. Conforter l'axe mer est une politique qui a été effectivement soutenue de façon quasi continue par les présidents successifs de l'UBO. En ce sens, développer l'IUEM c'est renforcer l'UBO, le rayonnement européen et international de l'IUEM impactant directement (attractivité pour les étudiants et les chercheurs) les autres composantes de l'UBO.

Toutefois, les directeurs des facultés concernées ont rarement envisagé le dossier IUEM sous cet angle, les promoteurs de cette nouvelle composante étant souvent vus comme ceux qui veulent retirer aux UFR en place des moyens, des postes et des étudiants. Quel est l'impact quantitatif des transferts de ces UFR vers IUEM? Dans l'article intitulé "*Qui a peur des pôles d'excellence?*" publié en avril 1996 dans le n°2 de "*la Lettre de l'IUEM*" (en annexe) je donne quelques éléments quantitatifs sur ce point: sur un total de 478 enseignants-chercheurs des 3 UFR de Droit/Economie, Lettres/Sciences Sociales, Sciences et Techniques, 82 soit 17% du total sont concernés par l'IUEM. Sur un total de 113 personnels de ces 3 UFR, 26 soit 23% du total sont concernés. Les 370 étudiants de l'IUEM (150 en 2ème cycle, 220 en DEA et thèses) représentent 2% du total des étudiants de ces 3 UFR.

La *faculté des lettres et sciences sociales*, peu impactée par la création de l'IUEM (transfert du laboratoire de géographie GEOMER et d'enseignements de géographie au niveau 2ème et 3ème cycle) est, de façon générale, restée très positive par rapport au projet. Le poids personnel des géographes à la faculté de lettres (par exemple de Nicole Piriou et d'Annick Cléach) et plus particulièrement le rayonnement de Jean-Claude Bodéré y est pour beaucoup.

La position de la *faculté de droit et de sciences économiques*, globalement positive, est longtemps restée ambiguë. Le CEDEM est, au début des années 1990, le plus beau fleuron de recherche de cette faculté et on comprend qu'elle ne souhaite pas s'en séparer. A titre personnel et au nom de leur équipe de recherche, plusieurs des membres du CEDEM se sont très tôt engagés dans le projet (notamment Didier Le Morvan, Jean Boncoeur, Annie Cudennec et Denis Bailly). Le rattachement du CEDEM à l'IUEM est finalement acté quand le président Bodéré, dans la perspective des élections au conseil d'administration de l'IUEM, demande en 1997 aux enseignants-chercheurs et personnels IATOS de choisir leur UFR de rattachement.

*L'UFR des sciences et techniques* (dite "UFR Sciences") est effectivement impactée par la création de l'IUEM, en terme de transferts d'équipes de recherche et de personnels. Cette création présente cependant plusieurs bénéfices mutuels évidents pour l'UFR Sciences. En effet, premièrement la très grande majorité des enseignants-chercheurs scientifiques de l'IUEM accomplissent leurs tâches d'enseignement dans les départements d'enseignement de l'UFR Sciences; la création de postes d'enseignants-chercheurs au titre de la recherche au bénéfice de l'IUEM renforce *de facto* le potentiel enseignants de l'UFR Sciences. Deuxièmement, les équipements scientifiques lourds acquis par l'IUEM (ex: spectromètres de masses) peuvent bénéficier aux chercheurs des unités de recherche de l'UFR Sciences. Troisièmement, la renommée internationale des enseignements de 3ème cycle de l'IUEM doit contribuer à accroître l'attractivité des enseignements d'amont (niveau licence) délivrés à l'UFR Sciences. Avantages mutuels donc.

En fait, l'UFR Sciences, tout en reconnaissant l'intérêt d'un Axe Mer pluridisciplinaire et pluri-UFR à l'UBO, tente d'empêcher la création d'une composante indépendante.

Dès 1991, le Doyen, Maurice Le Démezet obtient du Président Firmin Tuffin de co-piloter avec lui le dossier IUEM. Une lettre en date du 30 janvier 1991 (en annexe) Firmin Tuffin précise à Paul Tréguer : "*La projet de création d'un institut européen d'études marines, élément d'un plan de développement de l'université doit aujourd'hui être structuré. Son contenu scientifique doit être précisé. Le projet immobilier doit pouvoir bénéficier de toutes les réflexions et rassembler toutes les exigences des scientifiques. Je souhaite que vous conduisiez l'ensemble de ces travaux.*

*Il va de soi que la responsabilité ultime incombe au président et au Conseil d'Administration de l'établissement. Je tiens donc à suivre personnellement l'évolution de ce dossier. Toutefois parce que ce projet interfère fortement avec les préoccupations de l'UFR Sciences"..."j'ai*



*demandé au Directeur de cette UFR de suivre à mes côtés ou en qualité de représentant du Président le déroulement des travaux". Ce co-pilotage de principe restera sans effet face à la dynamique des porteurs du projet IUEM-EDSM et au soutien manifesté à la fois par les autorités nationales et les collectivités territoriales (cf. ci-dessus).*



1996: année importante pour le projet IUEM. Avril: le chantier IUEM commence à sortir de terre sur le versant donnant sur la mer, cédé par le centre brestois d'IFREMER (photo PT). Octobre: le statut d'école interne IUEM est enfin voté par le Conseil d'Administration de l'UBO.

En 1996, année du vote décisif du Conseil d'Administration de l'UBO quant à la création de l'Ecole Interne IUEM, c'est la notion même de pôle d'excellence "Mer" qui est remise en cause par le Conseil de l'UFR Sciences. Ce dernier craint le danger *"pour les équipes de recherche et les étudiants restants (à peu près les 9/10e) de devenir des laissés pour compte"* (texte UFR Sciences 11/09/1996). Après avoir entendu le 11 janvier 1996, les représentants de l'IUEM, le Conseil de l'UFR Sciences (à l'unanimité) *"...constate que le statut d'UFR (pour l'IUEM) pose d'énormes problèmes et demande (à la Présidence de l'UBO) qu'un groupe de travail...soit constitué pour dégager des solutions alternatives..."*.

Cette commission est effectivement constituée par Jean-Claude Bodéré, président de l'université. Elle comprend 2 représentants de l'UBO, 2 des Sciences, 1 des Lettres, 1 du Droit/SE, 1 de Médecine, 2 de l'IUEM. Elle n'aboutira à aucune conclusion.

Revenant au concept initial, avec l'accord de Jean-Claude Bodéré, je propose finalement au CDP de soumettre à l'attention du Conseil d'Administration de l'UBO la création d'une école

interne de l'UBO (statuts type article 33) pour préparer, dans la foulée, le dossier d'Observatoire des Sciences de l'Univers. Le statut d'école interne sera voté par le Conseil d'Administration de l'UBO le *10 octobre 1996* et approuvé par le MENESR le *10 mai 1997* (publication au Journal Officiel de la République Française). Un premier et grand pas est franchi.

En *2000*, l'IUEM sera successivement admis par le CNRS comme membre du Réseau des *Stations Marines* et comme *Fédération de Recherches* (FR 2195). Il faudra attendre le *12 mai 2005* pour sa reconnaissance officielle par décret ministériel comme Observatoire des Sciences de l'Univers. L'objectif est enfin atteint. Un combat de 15 ans...

L'année 2005 sera décidément celle où de nombreux efforts collectifs pour l'ouverture européenne et internationale de l'IUEM se concrétisent.

Le *1er janvier* l'IUEM devient pour 4 ans le siège du Réseau Européen d'Excellence EUR-OCEANS (dont je suis le directeur scientifique) sur les impacts du changement climatique sur les cycles biogéochimiques et les écosystèmes marins. EUR-OCEANS est financé par la Commission Européenne.

Le *15 février*, à la demande de l'INSU, l'IUEM rejoint les instituts membres d'IODP-MI (International Ocean Drilling Project - Management International), où nous sommes représentés par Daniel Prieur.

A partir du *5 juillet 2005* et jusqu'en *2012* l'IUEM devient le siège du programme international IMBER (Integrated Marine Biogeochemistry and Ecosystem Research) soutenu par IBGP (International Biosphere Geosphere Project) et le SCOR (Scientific Committee on Oceanic Research); l'Executive Board est dirigé successivement par Sylvie Roy (Canada) et Lisa Maddison (République Sud Africaine).

2005, c'est aussi l'année de la création du pôle de compétitivité à vocation mondiale Pôle Mer Bretagne dans lequel s'implique fortement l'IUEM (nommé par Bernard Larrouturou, DG du CNRS, j'y représente également le CNRS es qualité).

En *juillet 2004* j'ai lancé l'Europôle Mer, sur la base d'une convention liant IUEM, IFREMER et SBR, sur des objectifs de recherche communs. A la demande du MESR en *avril 2007* l'Europôle Mer devient un Groupement d'Intérêt Scientifique, GIS, comprenant 15 partenaires (universités, organismes de recherche, écoles d'ingénieur).

## 2-4-L'IUEM dans ses murs en 1997

Au Technopôle Brest - Iroise, les deux premières tranches de l'IUEM, financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat - Région, avec la contribution des fonds structurels européens pour les premiers équipements, seront bâties en continuité en 1996-1997 sur un site exceptionnel, ouvrant directement sur l'océan.

Nous souhaitons des locaux permettant une interpénétration entre chercheurs et étudiants, avec des salles de conférences également utilisables pour l'enseignement ou pour les colloques. Compte tenu du relief (le terrain cédé par IFREMER descend en pente raide vers la mer) c'était un véritable challenge, auquel ont tenté de répondre les architectes candidats au concours d'architecture et d'ingénierie: Henri et Buno Gaudin (Paris 10<sup>ème</sup>), René Le Friant et Paul Ruelland (Guipavas); Josep Luis Mateo (Barcelone); François Chochon (Paris 3<sup>ème</sup>, auteur du pré-projet de bâtiment au port de commerce de Brest), Philippe Chaix et Jean-Paul Morel (Paris 20<sup>ème</sup>). Les cinq projets étaient tous de haute volée.

Mon expérience du jury de sélection du projet architectural (16 mars 1994) est unique. Ce jury d'une trentaine de membres comprend deux représentants de l'UBO (Marc Picard, Responsable des Services Techniques, qui s'investira dans le suivi du chantier, et moi-même) parmi les représentants des écoles d'architecture, des collectivités locales; Howard Roe, représente le Southampton Oceanography Center SOC en constitution (les bâtiments du SOC seront officiellement inaugurés par le duc d'Edinbourg en 1996; Howard Roe dirigera le SOC, devenu National Oceanography Center NOC, de 1999 à 2005).

Question pragmatique d'Howard Roe aux candidats:

*-"With regards to the objectives of the Institute, would you please argue about the functionality of your projects? Voudriez-vous s'il vous plaît montrer en quoi vos projets sont fonctionnels en référence aux objectifs de l'Institut"?*

-... en guise de réponse un sourire amusé des représentants des écoles d'architecture. En France visiblement la fonctionnalité d'un bâtiment passe loin derrière les considérations esthétiques. Pour moi, qui a visité le SOC, je sais bien ce que veut dire Howard Roe: zones dédiées respectivement aux équipements scientifiques, à la logistique marine, aux laboratoires et accès facile des bâtiments pour l'implantation ultérieure d'appareillages lourds (exemple: spectromètres de masse).

Pour vanter l'insertion de son projet dans le paysage breton Henri Gaudin se pique d'une envolée lyrique que n'aurait pas désavoué André Malraux, avec image artistique à l'appui:

*"le béton qui naît de la roche ancre définitivement l'institut européen de la mer dans le paysage de Bretagne..."*

Henri et Bruno Gaudin, lauréats, sont connus pour l'utilisation croisée du béton et du verre (voir images tout au long de ce document). Sur une pente accentuée, ils ont conçu un bâtiment en forme de U, à deux branches de 4 niveaux chacune, dans lequel on pénètre par un escalier central de style paquebot. Une réalisation superbe, face à l'océan. Cependant, plongée en période automnale et hivernale dans les intempéries, cette réalisation immobilière révèle deux défauts majeurs:

(1) une entrée centrale ouverte l'ouest, face aux vents dominants, en forme de U, particulièrement favorable à la génération d'un puissant tourbillon ce qui, en cas de tempête, peut jeter un homme au sol; ceci nous amènera à la condamner temporairement pour privilégier une entrée latérale côté nord, dite "porte tempête".



Entrée des bâtiments de l'IUEM, face à l'ouest

(2) des toits métalliques qui ne s'avèreront pas étanches, particulièrement pour la branche B du U (géographes et géosciences), puis pour le hall d'entrée.

Christian Déniel (laboratoire des ressources halieutique et poissons marins) a été chargé de suivre le dossier immobilier. Tâche ingrate s'il en est car, du rêve (à la hauteur de 13000 à 14000 m<sup>2</sup>) à la réalité (11000 m<sup>2</sup>), pour tenir compte des réductions de crédits CPER, il lui faudra arbitrer une réduction de 15-20 % des surfaces espérées par les laboratoires. Ceci a parfois fait qualifier le cabinet Menighetti, chargé des plans des locaux par le maître d'ouvrage (la communauté urbaine de Brest), de "briseur de rêves". Concrètement (voir ci-dessus) cette réduction repousse l'accueil du LPO (physiciens de l'océan) et du CEDEM (juristes et économistes) à une 3<sup>ème</sup> tranche. A l'époque nous pensions qu'elle pourrait être programmée au CPER suivant (2000-2006). Mais tel n'était pas le point de vue de Pierre Appriou, président de l'UBO (1997-2002). Il faudra finalement attendre 2016 pour que, sous la présidence de Pascal Olivard, particulièrement convaincu de l'importance stratégique des sciences de la mer pour son université, l'IUEM bénéficie de nouveaux bâtiments, cette troisième tranche faisant véritablement le lien entre les campus de l'université et d'IFREMER.



Août 1996: le chantier de l'IUEM progresse, à 50 m des bâtiments de l'Institut Français de Recherches et Technologies Polaires (renommé Institut Paul - Emile Victor), en arrière plan (photo PT)



Août 1997: le chantier immobilier de l'IUEM n'est pas loin d'être achevé. Le déménagement des équipes de recherches va pouvoir commencer à l'automne 1997 (photos PT).

## **2-5-Mise en place des organes de l'IUEM et nomination du Directeur par le MESR**

La mise en place des organes de l'institut débute le 5 décembre 1997 par la constitution des *listes électorales* (collèges enseignants et chercheurs, collège IATOS ITA, et collèges des étudiants). C'est le moment de choix définitifs: "être ou ne pas être?" partie prenante de cette nouvelle UFR dérogoire de l'UBO, au titre de la recherche, étant entendu qu'un enseignant-chercheur de l'UBO peut effectuer son service d'enseignement dans différentes UFRs. Chacun a le libre arbitre de sa décision même si l'appartenance ou non des laboratoires à cette nouvelle Ecole Interne a été prise collectivement (voir ci-dessus). Le 5 décembre 1997 un appel international à *candidature au poste de Directeur de l'IUEM* est publié au Journal Officiel de la République Française, au Journal Officiel des Communautés Européennes, dans l'hebdomadaire *EOS* de l'American Geophysical Union). A la date limite de dépôt des candidatures (7 Janvier 1998) sont enregistrées au secrétariat de l'UBO les candidatures de, par ordre alphabétique : Jean-Claude Bodéré (Professeur à l'UBO), Patrick Mayzaud (Directeur de recherche au CNRS, OSU de Villefranche-sur-mer ), Paul Tréguer (Professeur à l'UBO), Bernard Uguen (demandeur d'emploi). La candidature de ce dernier n'étant pas recevable, Patrick Mayzaud retirant finalement sa candidature, resteront en lice Jean-Claude Bodéré et Paul Tréguer.

Les élections des membres du premier **Conseil d'Administration** CA de l'IUEM se tiennent courant *janvier 1998* par collèges.

Sont déclarés élus:

-Collège A et B des enseignants-chercheurs et chercheurs: Jean Goslin, Pierre Le Corre, Didier Le Morvan, Marcel Le Penec, Pascal Tarits, Denis Bailly, Nicolas Bernard, François Cuq, Pascal Gente, Yves-Marie Paulet, Joël Rolet, Paul Tréguer.

-Collège des personnels IATOS: Véronique Cuq-Madec, Dominique Gac et Alain Marhic.

-Collège des étudiants de 2ème et 3ème cycle: N. Grammatika, M. Poisson, S. Gabas, V. Cousquer.

Le CA comprend également les représentants d'organismes extérieurs:

Marc Labbey (CUB), Jean-Paul Alayse (Océanopolis), Joël Querellou (IFREMER), Bruno Ramstein (Ecole Navale), Emile Cailliau (EPSHOM), André Toulmond (OSU Roscoff).

Le premier *Conseil d'Administration* de l'IUEM se réunit le 28 avril 1998. Il élit son président : Etienne Cailliau (Directeur de l'EPSHOM), puis vote sur les candidats à la direction de l'IUEM. Je suis proposé à la nomination du MESR. Jean-Claude Bodéré sera ultérieurement élu pour un deuxième mandat comme président de l'UBO (2002-2007). Le 20 août 1998, je suis nommé par le MESR (BOEN 3 septembre 1998), pour 5 ans, à la tête de l'IUEM. Pascal Tarits (professeur, géosciences) sera par la suite élu par le CA comme Directeur-adjoint, et François Cuq, Vice-Président Recherche du Conseil Scientifique de l'IUEM, sera chargé de la coordination des programmes interdisciplinaires et des équipements scientifiques communs (voir ci-dessous).

-Le *Conseil Scientifique* de l'IUEM est mis en place au cours de l'année 1998. Il comprend 26 membres élus ou nommés et un membre de droit.

Les *membres internes (élus par le CA de l'IUEM)* sont: Jean-Marie Becet, Frédéric Bioret, Stéphane Blain, Jean Boncoeur, François Cuq (Vice-Président), Eric Deslandes, Jean-Jacques Tiercelin, Françoise Gourmelon, Christophe Hémond, Yannick Lageat, Jacques Le Fèvre, Christine Paillard, Ricardo Riso.

Les *membres externes (nommés par le Directeur sur proposition du CA de l'IUEM)* sont: Darius Bartlett (U. Cork, Ireland), Andy Beaumont (School of Ocean Sciences, Menai Bridge, UK), Jean-Pierre Boude (ENSAR, Rennes), Susan Ford (Rutgers U., USA), Louis Legendre (U. Laval, Québec), Jean-Paul Montagner (IPGP), Paul Nival (UPMC), Albrecht Hofmann (MPI, Mayence, Germany), Bernard Picon (CNRS, Arles), Raymond Pollard (Southampton Oceanography Center, UK), Jean-Louis Shurmer-Smith (U. Portsmouth, UK), Peter Statham (SOC, UK), Budislav Vukas (U. Zagreb, Croatie).

Le Conseil comprend en outre: un *membre de droit*: Daniel Prieur (VP Recherche UBO).

Sont également invités aux réunions du CS: Paul Tréguer (Directeur IUEM) et Pascal Tarits (Directeur-adjoint); Jean Francheteau, Directeur de l'EDSM et Yannick Lageat, Directeur-adjoint (EDSM); Jacques Guillou (responsable de l'Observatoire côtier) et Christian Hily (Biodiversité); Thierry Juteau (ancien Directeur de l'EDSM); Christian Deniel (Laboratoire Ressources Halieutiques et Poissons Marins).

Le CS se réunit en formation large pour la première fois le 6 avril 1999. Louis Legendre (U. Laval, Québec) est élu Président, et François Cuq (CNRS, Géosystèmes) Vice-Président.

Au 1er janvier 1999 l'IUEM comprend 142 permanents (dont 94 Education Nationale et 48 CNRS), 20 chercheurs sur contrats et invités, et 323 étudiants (2ème et 3ème cycle). Via les



programmes des unités de recherche il développe des co-opérations avec 45 pays de 5 continents (principalement l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique).

Dans la perspective du dépôt d'un dossier de Fédération de Recherche au CNRS (préliminaire à un dossier d'Observatoire des Sciences de l'Univers), le CS donne son avis sur 4 projets communs de l'IUEM (éventuellement associé à ses partenaires du *Réseau Bleu* et à des partenaires étrangers):

(1) le développement d'un *Observatoire du Domaine Côtier*: ODC (suivi de la variabilité physique, chimique, biologique des eaux côtières à l'interface rade de Brest - Iroise en fonction de phénomènes à grande échelle tels que Oscillation Nord - Atlantique, et de processus locaux (fleuves côtiers) ainsi que la variation de la biodiversité de milieux littoraux en fonction des changements intervenus dans l'occupation du littoral du fait des activités humaines) et d'un *Observatoire du Domaine Océanique* (stations fond de mer de géophysique dans l'Atlantique nord)

(2) création d'un *pôle de calcul "à mésoéchelle"*, complémentaire avec les moyens de calcul nationaux déjà existants dans le cadre du CNRS et/ou d'IFREMER.

(3) développement du *pôle de spectrométrie de masse* (géochimie) et d'une *souchothèque* (microbiologie)

(4) implantation du Centre de Documentation Européen sur la Mer (CEDM): UBO, Ifremer, IRD, à proximité de l'IUEM.

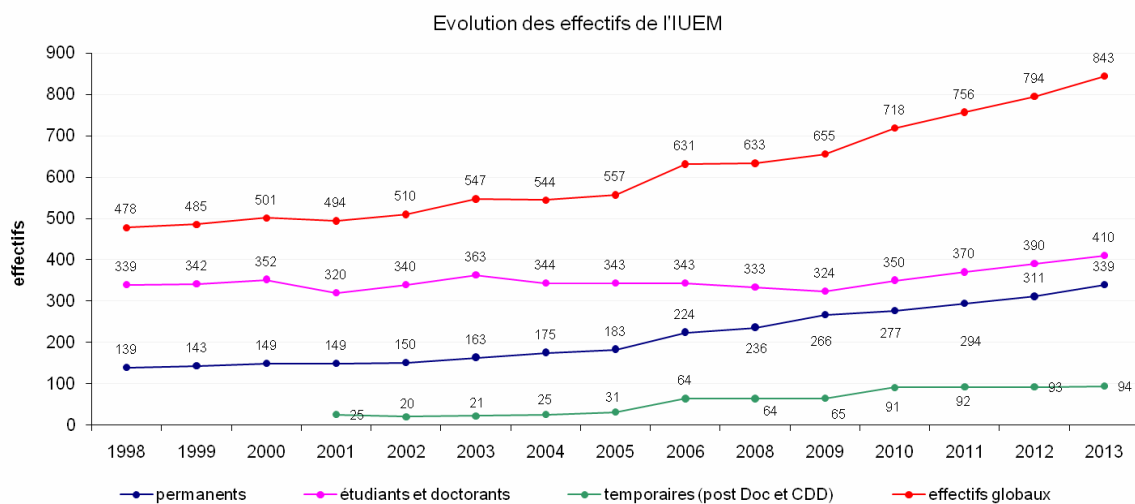
## **3-L'IUEM en 2014**



Lancé au sein de l'UBO en 1991, officiellement créé en 1997, l'IUEM a été successivement dirigé par Paul Tréguer (1991-1998: direction provisoire; 1998-2003, 2003-2007: deux mandats officiels successifs), David M. Nelson (2007-2008), Yves-Marie Paulet (2008-2014), et Anne-Marie Tréguier (2014-...).

Un vieil adage dit "*On reconnaît l'arbre à ses fruits*". A cet égard le concept IUEM s'est avéré particulièrement productif, permettant en particulier à l'UBO de se situer en position d'initiative, et souvent de leadership, dans le profond mouvement de restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur engagé en France en en Europe depuis les années 1980.

*Au niveau national*, l'IUEM occupe une place unique dans le paysage de la recherche marine en devenant, en 2012, composante du Laboratoire d'Excellence LABEX-Mer ("*A changing ocean*") avec comme partenaires principaux IFREMER et l'Ecole Centrale de Nantes.



Evolution des effectifs de l'IUEM de 1998 à 2013 (source Yves-Marie Paulet)

Sa *pluridisciplinarité* (sciences de la mer *sensu lato*) s'est affirmée. L'IUEM proprement dit comprend en 2014 8 unités de recherche et une unité mixte de service:

- le Laboratoire de Physique des Océans, LPO, Unité mixte de recherche UMR 6523, commune à UBO, CNRS, IFREMER, IRD
- le Laboratoire Domaines Océaniques, DO, UMR 6538 UBO, CNRS
- le Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin, LEMAR, UMR 6539 UBO, CNRS, IFREMER, IRD
- le Laboratoire de Microbiologie des Environnements Extrêmes, LMEE, UMR 6197 UBO, CNRS, IFREMER

-GEOMER, équipe UBO, CNRS de l'UMR 6554 LETG multisites (Brest, Caen, Nantes, Rennes)

-AMURE (Centre de Droit et d'Economie de la Mer), UMR M1001 UBO, IFREMER

-Laboratoire de Biotechnologies et Chimie Marines, LBCM, de l'Université de Bretagne Sud, L'UMS 3113 gère les activités d'observation, et les activités communes (dont le pôle de spectrométrie océan et le pôle images) et administratives.

Depuis 1997, en *quinze ans* (Figure ci-dessus) le nombre total de personnes impliquées dans les activités de recherche, d'observation, d'enseignement et administratives de l'IUEM est donc passé de 478 à 843 soit une croissance de 76%. Le nombre de permanents (UBO, CNRS, IRD, Ifremer) augmente de 139 à 339 (+144%), celui des chercheurs post-doctoraux et contractuels de 25 à 94 (+276%), et celui des étudiants (master et doctorants) de 339 à 410 (+21%). Les ressources financières hors - salaires se montent au total à 10.9 M€ dont 83% résultent de contrats extérieurs aux dotations des organismes de recherche. Elles proviennent principalement de l'ANR, de la Commission Européenne, et de contrats privés.

Le caractère *multi-organismes* de l'IUEM s'est affirmé: au sein des personnels permanents les personnels UBO représentent 42% du total, ceux du CNRS, 27%, ceux d'IFREMER 23%, ceux d'IRD 7%.



Le développement de l'IUEM s'appuie sur l'interdisciplinarité ce qui est illustré dans le pictogramme utilisé à partir de 2012.

L'*interdisciplinarité* s'est fortement structurée autour de 5 *programmes transverses* entre les différents laboratoires de l'IUEM:

1-*Micro-organismes aux interfaces marines*, axe transverse réunissant des chercheurs des laboratoires LEMAR, Domaines océaniques DO, LMEE et LBCM.

2-*Océan, écosystèmes marins et évolution du climat*: pour les équipes concernées par les rapports entre la physique océanique, la biogéochimie et la biologie, dans le contexte général du changement climatique: LPO, et LEMAR, DO.

3- *Vulnérabilité des milieux marins et des sociétés face aux changements globaux et locaux*: sur la base de projets scientifiques existants ou plus prospectifs et de structurer cet axe réunit des membres des laboratoires LEMAR, GEOMER, AMURE, DO et LPO.

4- *Les énergies marines renouvelables*: synergie interdisciplinaire (DO, LEMAR, AMURE, GEOMER) visant à développer une approche intégrée sur les impacts environnementaux, juridiques et socio-économiques de l'implantation des Energies Marines Renouvelables (EMR) à la pointe de Bretagne.

5- *Science et société*: organise l'activité de transfert des connaissances de l'ensemble des laboratoires vers le grand public et développe les "sciences participatives".

Au niveau *européen*, l'idée de liens formels permanents avec les principaux instituts de recherche européens ne s'est finalement pas révélée opérationnelle. En 2005-2006, sous la houlette de Jean Francheteau (géosciences) et de Paul Tréguer, l'ESDM a établi le *Réseau MENTOR* (Marine European Network for Training Of Researchers), réseau d'écoles doctorales européennes en sciences de la mer, avec pour objectif de promouvoir l'échange de doctorants et de chercheurs dans le cadre de sujets de thèse réalisés en commun, entre instituts océanographiques de la façade Atlantique: Bergen (Norvège), Bremen (Allemagne), Brest (France), Kiel (Allemagne), et Southampton (Royaume Uni) tous partenaires du Réseau Européen d'Excellence EUR-OCEANS. Démarré sur ressources propres MENTOR n'a pu se maintenir, du fait de l'échec de 3 propositions de financement successivement adressées à la Commission Européenne.

La visibilité européenne, et au-delà internationale de l'IUEM se concrétise aujourd'hui de deux autres façons.

En recherche tout d'abord. Le travail coopératif des chercheurs de l'IUEM est principalement actif du côté de l'Europe comme en témoigne le bilan des publications de 2012. 36 % du total des publications est réalisé avec des instituts européens, largement devant la coopération avec les Etats-Unis ( 24 % du total).

Au niveau institutionnel ensuite. L'*European Marine Board* (EMB) joue un rôle clef en Europe pour influencer la politique de recherche et d'innovation. Chaque nation membre dispose en principe de 3 sièges au Government Board, GB. Constatant que la France n'occupait pas son 3<sup>ème</sup> siège, après avoir obtenu l'accord de Jean-Charles Pommerol, président de l'UPMC, j'ai suggéré en 2010 que l'IUEM-UBO mette en place un réseau des universités marines françaises (réseau dans lequel Dominique Simon de l'IUEM s'est

fortement impliquée). Depuis 2012 l'IUEM siège au GB au nom de ce réseau (11 universités) à l'*European Marine Board*. En mai 2014 l'IUEM a accueilli à Brest l'Assemblée de l'EMB. Au niveau *international*, l'IUEM-UBO est impliqué dans le développement de la recherche au sein de *laboratoires mixtes internationaux* LMI, tel ICEMASA (International Centre for Education, Marine and Atmospheric Sciences over Africa), opérationnel depuis 2009 avec l'Université de Capetown et DAFF, Fisheries Board (Afrique du Sud, l'INSU- CNRS et l'IRD. Des projets de ce type sont envisagés avec le Canada et le Brésil.

## Annexe: documents

- projet d'Institut de la Mer à Brest, Daniel Peltier 12 février 1962 (document aimablement communiqué par André Lespagnol)
- Lettre de mission de Firmin Tuffin (président UBO) à Paul Tréguer 25 septembre 1990
- Lettre de mission de Firmin Tuffin (président UBO) à Paul Tréguer 30 janvier 1991
- Lettre de mission de Jean-Claude Bodéré (président UBO) à Paul Tréguer 16 juillet 1992
- Position du LPO sur l'IEEM, lettre au président de l'UBO 12 septembre 1992
- Lettre du Recteur d'Académie (H. Maisl) au président de l'UBO 4 décembre 1992
- Texte "Qui a peur des pôles d'excellence?" La *Lettre de l'IUEM*, 2 avril 1996
- Décret de création de l'IUEM - Ecole Interne de l'UBO J.O. 2 mai 1997
- Statuts de l'IUEM intégrant la transformation en Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU): 30 juin 2005
- Règlement Intérieur de l'IUEM (version 2006)
- Allocation de Paul Tréguer aux "*Dix ans de l'IUEM*" mars 2007.





ARCHIVES DEPARTEMENTALES  
21 RUE DE VLAMING

UNIVERSITE DE RENNES

COLLEGE SCIENTIFIQUE UNIVERSITAIRE DE BREST

193 W 117.

Dossier - T. 117 - 2 M. 1 -

Le Directeur

BREST, le 12 février 1962.

Monsieur le Doyen de la Faculté Mixte  
de Médecine et de Pharmacie de RENNES

Président de la Commission pour la Création  
d'un Institut de la Mer

Monsieur le Doyen,

Comme suite à la dernière réunion de la Commission pour la création d'un Institut de la mer, j'ai l'honneur de vous soumettre les quelques remarques et suggestions suivantes :

J'ai adressé le 3 Octobre 1960, à Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences, un rapport concernant les prévisions de développement du C. S. U. de BREST, dans le cadre du 4ème plan d'équipement. Dans ce rapport figurait, parmi les Instituts dont la création était envisagée, "un Institut d'Etudes Maritimes qui pouvait grouper les disciplines les plus diverses". Sur le plan Brestois, par conséquent, nous pouvons probablement nous prévaloir d'une certaine antériorité par rapport au projet d'Institut de recherches Océanographiques du Centre National de Recherches Scientifiques.

Bien que l'actuel projet d'Institut de la Mer soit d'une envergure beaucoup plus considérable, les idées qui avaient motivé ma proposition me paraissent encore valables, et susceptibles de s'intégrer aisément dans un plus vaste ensemble. Pour des études océanographiques, BREST possède une situation privilégiée, un port organisé et capable de recevoir des bateaux de fort tonnage et une rade d'une grande richesse naturelle. L'installation de l'Université, la présence de la Marine Nationale, avec laquelle pourrait être envisagée une collaboration fructueuse, l'intérêt de la Municipalité pour toutes les réalisations qui peuvent apporter une activité nouvelle à la Ville sont autant d'arguments qui militent en faveur de l'installation à BREST d'un Centre d'Etudes de problèmes de la mer.

Ces problèmes pourraient être abordés en commun par les Universitaires et les Chercheurs rattachés à l'Institut de la mer, une articulation aussi souple que possible, tant pour les sujets de recherches que pour les personnes, étant à étudier. Pour des raisons de tradition, et surtout de crédits, les Universitaires pourraient se consacrer essentiellement aux problèmes de recherche fondamentale, les matériaux nécessaires leur étant fournis par l'Institut de la mer. Les chercheurs de cet organisme aborderaient de préférence les problèmes plus techniques, ou d'application pratique plus immédiate. En outre, l'Institut de la mer prendrait à sa charge le gros matériel, les frais de collecte et d'études sur les lieux, la formation des techniciens et subventionnerait les recherches orientées qu'il suggérerait et coordonnerait.

.../...

Dans cet esprit, je vous présente ci-dessous, en accord avec mes Collègues Brestoïis, quelques sujets d'études qui pourraient être abordés dans un avenir plus ou moins rapproché.

A - PROBLEMES LOCAUX.

- Météorologie
- Géologie des fonds sous-marins (relevé, étude des sédiments)
- Paléocéologie marine (comparaison des biotopes actuels et passés, étude des processus de fossilisation)
- Catalogue régional des algues (aides de répartition des espèces, études systématiques)
- Faunistique et écologie marine (catalogues, associations)
- Ethologie animale (comportement, mode de vie, cycles annuels des organismes marins)
- Biologie générale des organismes marins (génétique, sexualité, embryologie, physiologie ...)
- Extraction de substances organiques des algues et animaux marins (structure, activité thérapeutique ...)

(N. B. - Les biologistes soulignent l'intérêt de la poursuite possible des travaux durant la période hivernale).

B - PROBLEMES PLUS GENERAUX

- Adoucissement physico-chimique de l'eau de mer
- Corrosion par l'eau de mer
- Etude, en laboratoire, des propriétés des eaux de mer aux très fortes pressions (masse spécifique, propagation des sons et ultra-sons, conductibilités thermique et électrique, absorption des rayonnements, composition ...)
- Diffusion des déchets radioactifs immergés
- Etude des courants au moyen de traceurs radioactifs ou non,
- Etude des champs magnétique et électrique dûs au déplacement de l'eau
- Etude des plongeurs plus ou moins autonomes, téléguidés et télétransmetteurs
- Exploration séismique, électrique, gravimétrique des fonds,
- Débit thermique, émissions éventuelles du magna sous-marin
- Action des champs électrique, matnétique, des ondes ultrasonores sur la faune et la flore marines
- Prise et maintien sous pression de la faune des grandes profondeurs.

Cette liste très incomplète et volontairement limitée inclut dans le paragraphe A, un certain nombre de sujets de recherches déjà en cours au C.S.U. et pour lesquels les chercheurs sont handicapés par le manque de moyens matériels (bateaux, dragues). D'autres sujets pourraient être abordés dès que les moyens financiers suffisants seraient réunis. Une estimation rapide de ces besoins immédiats permet de les chiffrer aux environs de trente à cinquante millions d'anciens francs, pour l'ensemble des disciplines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Signé : D. PELTIER.

UNIVERSITÉ DE  
BRETAGNE OCCIDENTALE



*Cabinet des Président*  
FT/ALB/MFB/N° 6444

Brest, le 25 septembre 1990

Monsieur le Professeur P. TREDUER  
Directeur de l'I.E.M.  
LFR Sciences et Techniques

Monsieur le Directeur,

Au cours de notre échange de vues du 24 septembre 1990, j'ai eu l'occasion de vous présenter les perspectives de développement de notre Université. Celle-ci va nécessairement connaître des mutations importantes dans les années qui viennent : on ne passera pas d'un établissement qui accueille 14000 étudiants à une structure formant aux environs de 23000 jeunes, sans modifications, sans doute fondamentales.

Il en sera ainsi vraisemblablement de notre structure facultaire héritée du passé.

Dès à présent, cette croissance pose le problème d'un second campus universitaire sur Brest. Je vous ai présenté quelques pistes de réflexion et de travail : une des hypothèses susceptible d'être retenue prévoit l'implantation d'une composante universitaire sur le port de commerce. Comme je vous l'ai fait savoir, j'ai immédiatement émis l'idée de la construction sur ce site d'un Institut Européen d'Etudes Marines accueillant, outre les laboratoires de recherche et les filières de formation de second cycle concernés, une Ecole Doctorale Européenne des Sciences de la Mer.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir approfondir un tel projet s'il recueille votre accord.

Il va de soi que ce nouvel I.E.E.M. devra accueillir la totalité de nos laboratoires et formations relevant du secteur "mer" pour que ce projet ait un sens.

Comptant sur votre étroite collaboration,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de l'Université  
de Bretagne Occidentale,

  
F. TUFFIN



*Plan des Archives - 29202 Brest - Codes Post. } 98 31 00 03  
  } 98 31 00 20  
  } Téléfax 98 31 00 04*

Brest, le 30 janvier 1991



Monsieur Paul TREGUER  
UFR Sciences et techniques

*Extrait du Président*  
ET/ALB/MTB/N° 674

Cher Collègue,

L'Université de Bretagne Occidentale a présenté à ses différents partenaires (Etat, Collectivités Territoriales, Grands Organismes de Recherche) un projet ambitieux dans le domaine des sciences de la mer : la création d'un "Institut Européen d'Etudes Marines" comprenant en son sein une Ecole Doctorale Européenne des Sciences de la Mer. J'ai demandé au Professeur Thierry JUTEAU de bien vouloir suivre le dossier école doctorale.

Le projet de création d'un Institut Européen d'Etudes Marines, élément du plan de développement de l'Université doit aujourd'hui être structuré. Son contenu scientifique doit être précisé. (Je vous rappelle qu'à mon avis la totalité des laboratoires de recherche travaillant sur le thème de la mer doit s'y retrouver). Le projet immobilier doit pouvoir bénéficier de toutes les réflexions et rassembler toutes les exigences des Scientifiques. Je souhaite que vous conduisiez l'ensemble de ces travaux.

Son développement impliquera de manière régulière une concertation avec les responsables des collectivités territoriales et les représentants de l'Etat. Je souhaite également que vous puissiez participer à toutes ces discussions.

Il va de soi que la responsabilité ultime incombe au Président et au Conseil d'Administration de l'établissement et je tiens donc à suivre personnellement l'évolution de ce dossier. Toutefois parce que ce projet interfère fortement avec les préoccupations de l'UFR Sciences, vous comprendrez pourquoi j'ai demandé au Directeur de cette UFR de suivre à mes côtés ou en qualité de représentant du Président, le déroulement des travaux.

Une attention particulière devra être portée à nos rapports avec les collectivités territoriales. Si le besoin s'en fait sentir, vous pourrez, bien entendu, en concertation et après accord de la Présidence, solliciter auprès de ces dernières toutes les réunions qui vous sembleront utiles.

Assuré de votre efficacité dans l'élaboration de ce dossier,  
Veuillez agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments  
les plus distingués.

Le Président de l'Université  
de Bretagne Occidentale,

F. TUFFIN



*Plan des Archives 2020 Brest Cedex - Lib. 98 31 00 00  
98 31 00 00  
Télégram 98 31 00 00*



*Cabinet du Président*

JCLB/ALB/MFB/N° **Shht**

Brest, le 16 juillet 1992

Monsieur Paul TREGUER  
Professeur  
UFR Sciences et Techniques

Monsieur le Professeur,

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi du 26 janvier 1984, j'ai décidé de vous confier la direction de l'Institut Européen d'Etudes Marines (IEEM) jusqu'à la mise en place des Conseils, conformément aux statuts définitifs.

La mission qui vous est confiée est de la plus haute importance pour l'image de marque de l'Université de Bretagne Occidentale.

Dans le cadre de ces fonctions, il vous appartient de me rappeler les noms des collègues et personnalités susceptibles de faire partie du Conseil de Direction Provisoire de l'IEEM ; ce Conseil devrait comprendre une dizaine d'universitaires et cinq à six personnalités extérieures. Vous aurez également la fonction de représentation de l'IEEM auprès des responsables scientifiques, économiques et politiques. Ce Conseil aura à proposer au Conseil d'Administration les statuts de cet Institut ; cette proposition devra être faite dans des délais tels qu'à la rentrée 1993, l'Institut puisse être opérationnel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de l'Université  
de Bretagne Occidentale,

  
J.C.L. BODERE



*Rue des Archives - 29269 Brest Cedex - Tél. 98 31 60 20*

*Télécopie 98 31 60 01*

à l'attention du professeur  
Paul Treguer, pour information.  
document envoyé au Comité Directeur  
de l'UMR 427

Le 18 septembre 1992

Position du LPO sur le projet IEEM telle qu'exprimée  
par son Directeur lors du Comité Directeur de l'IEEM  
le 15/09/92

Les présents objectifs et statuts du projet IEEM proposés par son Comité Directeur ne sont pas acceptables pour le LPO.

Considérant

1/ que la diversité des recherches, des méthodologies et des actions des laboratoires est incompatible avec la mise en commun prévue dans les statuts,

2/ que l'appareil à mettre en place (Conseil d'Administration, Conseil de Direction, Conseil Scientifique) sera un frein à l'activité scientifique mono et pluridisciplinaire des laboratoires,

3/ qu'il est souhaitable que les programmes de recherches, les enseignements de 3ème cycle et l'évolution des moyens humains et matériels associés, restent gérés au sein de chaque laboratoire et groupe de formation doctorale,

4/ que des propositions d'association beaucoup plus légères, car limitées aux aspects purement logistiques de l'Ecole Doctorale d'Océanographie et du bâtiment IEEM, faites par le Directeur du LPO (4/06/92) ont été repoussées par le Comité Directeur de l'IEEM,

5/ que l'aspect européen du projet est inexistant,

le LPO se désengage du projet IEEM.

Il reste toujours ouvert aux coopérations concrètes de recherche scientifique avec les autres composantes de l'Océanographie universitaire.

Le Directeur du LPO  
A. Colin de Verdière



RENNES, le 04 décembre 1992

*Arrivé le 11/92*

Le Recteur

à

Monsieur le Président de  
l'Université de Bretagne Occidentale

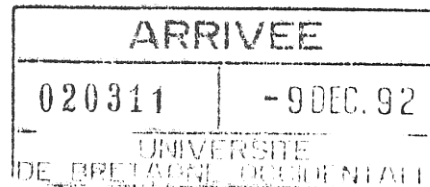
BREST

Dossier suivi par :

Marcel ANDRÉ-Secrétariat Général (99.28.79.90)  
Zacharie RENAUT-DICOSU (99.25.78.50)

Objet : Projet d'Institut Universitaire  
d'Etudes Marines.

N/Réf. : SG/MA/IL



Le programme "Université 2000" (91-95) a prévu la construction, à BREST, d'un Institut Européen d'Etudes Marines, pour un montant de 48 MF dont 20 provenant de ressources affectées à la recherche.

Lors d'une réunion sur le prochain Plan Régional, tenue à RENNES le 19 novembre dernier, Monsieur le Professeur TRÉGUER a fait un exposé sur ce projet et a fait allusion à une demande globale de près de 14 000 m<sup>2</sup>, transmise à la DRED.

Afin que je sois en mesure d'organiser la procédure d'instruction de ce dossier avec l'administration centrale, notamment en ce qui concerne les aspects immobiliers, je vous saurais gré de me faire connaître l'état de préparation de ce projet (contenu scientifique, besoins en surface, contacts avec la DRED...) et, dans la mesure du possible, de m'adresser un exemplaire du dossier correspondant.

Le Recteur,

H. MAISL



## Le Conseil a voté

Le Conseil de Direction Provisoire de l'IUEM, réuni le 23 Janvier 1996, a adopté les dispositions suivantes:

*" L'existence de l'IUEM suppose que l'UBO lui garantisse, par statut:*

*1- la gestion d'un budget spécifique,*

*2- l'affectation de personnels enseignants et IATOS,*

*3- le droit de présenter directement au Conseil d'Administration de l'UBO (au même titre que les axes forts de l'UBO) des demandes de postes d'enseignants-chercheurs au titre de la recherche (les demandes au titre de l'enseignement étant présentées par le canal habituel) ".*

Ce texte a été voté à l'unanimité moins une abstention.

## La guerre des pôles

### Qui a peur des pôles d'excellence?

*" To be or not to be, that's the question ",  
Hamlet, William Shakespeare, v. 1600.*

En ces temps difficiles pour l'Université Française les personnels enseignants-chercheurs et IATOS s'interrogent sur le devenir de l'Université de Bretagne Occidentale. A l'extrême pointe de l'Europe, loin des grands courants économiques et des axes de développement privilégiés Londres-Paris-Rhin-Rhône-Barcelone, Brest n'a-t-il vocation qu'à un rôle marginal? L'avenir de l'UBO n'est-il que de second violon, dans le concert universitaire français et européen?

Il est temps d'affirmer des choix clairs.

**1-Pas d'université sans enseignement et recherche**, sans enseignants-chercheurs et sans chercheurs. L'introduction récente à forte dose de postes de professeur agrégés, c'est à dire de postes de non-chercheurs potentiels, au sein des universités, a suscité tant de la part des personnels enseignants qu'au sein des doctorants une profonde réaction. Comment ne pas la comprendre? Le couplage enseignement-recherche n'est-il pas ce qui distingue le supérieur du secondaire? Si nous venions à oublier l'importance de la recherche nous participerions implicitement à ce mouvement de "secondarisation" de l'Université Française et ouvririons la porte à toutes les dérives...

**2-Dans un contexte économique difficile et donc de moyens limités il est plus que jamais indispensable de définir nos priorités**, par rapport aux autres universités françaises et européennes. Bien que toutes les universités françaises soient en principe "égales", certaines sont plus égales que d'autres... Elles ont, de facto, des **spécificités marquées**. Il est important de le reconnaître, pour conforter l'image (et la réalité!) de l'UBO, si nous voulons continuer à donner à nos étudiants un label de compétence qui leur facilitent la recherche d'un emploi. Les enseignements de second et de troisième cycle sont souvent directement en cheville

avec les spécialités des laboratoires de recherche de l'université. Les enseignements de premier cycle en bénéficient, indirectement. La qualité de la **recherche fondamentale et/ou finalisée** détermine donc pour une large part la "réputation" de l'université. C'est elle qui fait et fera de l'UBO un pôle d'attraction pour les jeunes a priori également tentés par les universités de Rennes, de Bretagne Sud, ou par les autres universités françaises et/ou européennes.

**3-Pour conforter la recherche**, pour mieux faire apparaître nos spécificités, pour concrétiser nos priorités il est indispensable de développer à l'UBO **axes forts et pôles d'excellence**: dans le domaine de la chimie fine, de la physique, de la mécanique, de la santé, de l'agro-alimentaire, de l'électronique et des télécommunications, des études celtiques, et bien sûr dans le domaine de la mer aussi. Sur le plan national le consensus est large pour appuyer la création à l'UBO d'un **pôle d'excellence "mer"**. En effet, dans la dernière décennie, la recherche marine de l'UBO a réalisé plusieurs avancées scientifiques majeures ; de même, la formation des 2ème et/ou 3ème cycles marins est désormais mieux ciblée, les étudiants de l'UBO en position favorable pour trouver un emploi, non seulement sur le territoire national mais aussi à l'étranger. Malgré ce riche potentiel, sur le plan national, l'UBO est rarement présente dans les instances qui décident des orientations et de l'avenir des sciences et études marines.

Un saut qualitatif est devenu nécessaire: c'est le but de la création d'un pôle d'excellence "mer", structuré en institut à visibilité au moins nationale, et interfacé avec ses partenaires finistériens (voir dans ce numéro l'éditorial d'A. Toulmond, Roscoff, Paris 6). L'organiser ce n'est nullement amoindrir les moyens des autres disciplines à l'UBO. En effet une bonne part des moyens de recherche (équipements, fonctionnement) sont définis au niveau national (et de plus en plus européen) et non au sein de l'université. Les crédits qui ne sont pas allés aux laboratoires de recherche marins de l'UBO ne tomberont de toute façon pas dans l'escarcelle des autres laboratoires brestois: ils iront aux

autres laboratoires **marins** du territoire national: à Paris 6 (et ses stations marines, pôle d'excellence d'ambition européenne), à Toulouse (pôle d'excellence dans le domaine spatial), à Bordeaux (pôle marin en plein expansion) et ailleurs. Ce serait dommage pour l'UBO!

L'une des originalités des études marines à l'UBO est précisément de se situer à l'aval du système universitaire (au niveau maîtrise et/ou troisième cycle). Il n'y pas de bonnes recherches ou de bonnes études marines, au préalable, de bons enseignements de base. La structuration du pôle d'excellence "mer", par la création de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), ne peut donc qu'avoir un **effet d'entraînement** sur les formations en aval desquelles il se situe.

**4-Le projet d'IUEM est original en France et en Europe**: il fédère en effet un large spectre de disciplines du droit, à l'économie, des lettres et sciences sociales, des sciences de l'univers aux sciences de la vie. Sur un total de 478 enseignants-chercheurs en Droit/Sc. Eco +Sciences + Lettres/Sc. Sociales, 82 (soit 17%) sont concernés par le projet IUEM. Sur un total de 113 personnels IATOS de ces 3 UFR, 26 (soit 23% du total) sont également intéressés. L'IUEM implique également environ 370 étudiants (150 de 2ème cycle, 220 étudiants de DEA et doctorants), soit environ 2% des étudiants brestois. Une **centaine de permanents**: ce serait la bonne taille pour devenir une "Station Marine", reconnue par les autorités de tutelle: c'est en effet celle des 3 stations de l'Université de Paris 6: Roscoff, Villefranche et Banyuls. C'est aussi celle du Centre d'Océanologie de Marseille (Université de la Méditerranée).

Sur le plan national la création de l'IUEM permettrait enfin à l'UBO d'accéder à une **visibilité nationale et internationale** et de créer à Brest une véritable station marine, comblant un vide persistant depuis la création même de notre Université, c'est à dire depuis 30 ans! ■

**Paul Tréguier**  
Directeur de l'IUEM

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Décret n° 97-458 du 2 mai 1997 modifiant le décret n° 85-1244 du 26 novembre 1985 portant création d'instituts et d'écoles internes dans les universités et les instituts nationaux polytechniques**

NOR : MENU9701148D

Le Premier ministre,  
Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, et notamment son article 33 ;  
Vu le décret n° 85-1244 du 26 novembre 1985 modifié portant création d'instituts et d'écoles internes dans les universités et les instituts nationaux polytechniques ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Brest en date du 10 octobre 1996 ;  
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 mars 1997,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Il est ajouté à l'article 2 du décret du 26 novembre 1985 susvisé les mentions suivantes :

« Brest

« Institut universitaire européen de la mer. »

**Art. 2.** - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 1997.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,*  
FRANÇOIS BAYROU

ALAIN JUPPE

**Décret n° 97-459 du 2 mai 1997 modifiant l'annexe I du décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie**

NOR : MENU9701012D

Le Premier ministre,  
Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, et notamment ses articles 25 et 33 ;  
Vu le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 modifié relatif aux instituts universitaires de technologie ;  
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 mars 1997,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'annexe I du décret du 12 novembre 1984 susvisé est complétée comme suit :

ACADÉMIE	UNIVERSITÉ	IUT
Nantes	Le Mans	Laval

**Art. 2.** - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 1997.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,*  
FRANÇOIS BAYROU

ALAIN JUPPE

## INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN DE LA MER

### S T A T U T S

#### TITRE I : DENOMINATION

##### Article 1er

L'institut universitaire européen de la mer, ci-après désigné par le sigle IUEM, est l'une des composantes de l'Université de Bretagne Occidentale. Créé par le décret n° 97.458 du 2 mai 1997, il constitue une école interne au sens de l'article L713-9 du code de l'Éducation et un Observatoire des Sciences de l'Univers au sens du décret n° 85-657 du 27 juin 1985.

#### TITRE II : OBJECTIF GENERAL ET MISSIONS

##### Article 2

La création de l'IUEM correspond à la volonté de l'Université de Bretagne Occidentale de structurer son axe " Mer " pour mener une politique pluridisciplinaire d'étude de l'environnement océanique et littoral. L'objectif scientifique général est de comprendre et de modéliser le système couplé atmosphère-océan-géosphère-biosphère de la planète Terre.

Pour atteindre cet objectif, l'IUEM a notamment pour missions ;

- a) de promouvoir les recherches dans les domaines suivants :
  - sciences de la Terre, de l'univers et de l'espace
  - sciences de la vie et de la santé
  - sciences humaines et sociales
  - sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ;
- b) d'accueillir et d'organiser des enseignements dispensés par l'Université de Bretagne Occidentale dans le domaine marin pour :
  - les 2me et 3me cycles
  - la formation continue ;
- c) de développer un observatoire des domaines côtier et océanique
- d) de contribuer au développement de la documentation scientifique et technique dans le domaine des études marines, en liaison avec le service commun de documentation de l'Université ;
- e) de gérer les moyens logistiques nécessaires pour mener à bien ses missions de recherche, d'enseignement et de documentation.

A cet effet, l'IUEM a vocation à coopérer, sur les plans national et international, avec tout partenaire dont les missions sont totalement ou partiellement similaires.

##### Article 3

Les modalités de l'élaboration de ces missions ainsi que celles de leur application sont régulièrement adoptées et modifiées par les différentes instances délibératives et consultatives de l'IUEM, dans les conditions définies par les présents statuts et par le règlement intérieur de l'Institut.

#### TITRE III : PERSONNELS ET USAGERS DE L'IUEM

##### Article 4 : Personnels

Les personnels de l'Université de Bretagne Occidentale affectés à l'IUEM sont ;

- a) le personnel scientifique :
    - Chercheurs et ingénieurs, personnels techniques et administratifs appartenant à divers établissements et organismes publics (CNRS en particulier), affectés ou mis à la disposition des laboratoires, unités de recherche ou départements de l'Institut ;
    - Chercheurs associés, chercheurs contractuels affectés à l'IUEM pour leurs activités de recherche;
  - b) le personnel enseignant-chercheur et enseignant :
    - personnels titulaires, contractuels, chargés de cours et enseignants associés accomplissant tout ou partie de leurs obligations statutaires d'enseignement à l'IUEM ;
    - enseignants-chercheurs et enseignants rattachés à l'IUEM au titre de leurs activités de recherche en application du décret n° 86-348 du 5 mars 1986 ;
  - c) les ingénieurs et les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé :
    - agents du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie affectés à l'IUEM.
- Les personnels restent soumis au statut du corps auquel ils appartiennent.

#### **Article 5 : Usagers**

Les usagers de l'IUEM sont :

- a) les étudiants en enseignements marins de second et troisième cycles tels que définis dans le règlement intérieur de l'Institut,
- b) les étudiants préparant une thèse dans le cadre de l'Ecole doctorale des sciences de la mer ou dans d'autres disciplines enseignées à l'IUEM,
- c) les étudiants suivant les enseignements dispensés par l'IUEM dans le cadre de la formation continue.

### TITRE IV : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

#### **Article 6 : Organes et structures**

Les organes de l'IUEM sont :

- a) le conseil d'administration ;
- b) le directeur et le directeur-adjoint ;
- c) le conseil scientifique ;
- d) les départements et autres structures définies par le règlement intérieur

### SOUS-TITRE IV-I : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### **Article 7 : Composition**

- a) le conseil d'administration de l'IUEM comprend 30 membres dont :
  - 10 personnalités extérieures ;
  - 12 enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ;
  - 5 étudiants ;
  - 3 représentants des ingénieurs et des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.
- b) ces différentes catégories sont représentées au conseil d'administration de la manière suivante :

##### *Personnalités extérieures*

###### \* 3 représentants de collectivités territoriales dont :

- . un représentant désigné par le conseil régional de Bretagne ;
- . un représentant désigné par le conseil général du Finistère ;
- . un représentant désigné par Brest Métropole Océane.

###### \* 2 représentants des activités économiques dont :

- . un représentant de l'association du technopôle Brest-Iroise ;
- . un représentant du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de la mer "Océanopolis"

###### \* 5 représentants des activités scientifiques dont :

- . Un représentant désigné par l'Institut National des Sciences de l'Univers \* ;
- . Un représentant désigné par l'IFREMER - centre de Brest ;
- . Un représentant désigné par l'Observatoire océanologique de Roscoff ;
- . Un représentant désigné par l'Ecole Navale ;
- . Un représentant désigné par l'EPSHOM.

\* le représentant désigné par la Délégation Régionale du CNRS continue à être invité aux réunions du Conseil d'Administration.

##### *Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs*

- \* 6 représentants du collège des professeurs et personnels assimilés ;
- \* 6 représentants du collège des autres enseignants et personnels assimilés.

##### *Etudiants :*

- \* 2 représentants de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer ;
- \* 3 représentants des étudiants du Master des Sciences de la Mer et du Littoral.

##### *Ingénieurs et personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé*

- \* 3 représentants

- c) Le responsable de chaque département ou son représentant assiste aux délibérations du conseil d'administration avec voix consultative.

#### **Article 8 : Désignation**

- a) les personnalités extérieures sont désignées par les organismes compétents visés à l'article 7 dans les conditions prévues par le décret n° 85-28 du 7 janvier 1985.
- b) les autres membres du conseil d'administration sont élus selon les modalités et dans les conditions fixées par les articles 38 et 39 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur et par le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié. Les listes électorales sont établies sous la responsabilité du président de l'Université. Le directeur de l'IUEM est chargé de l'organisation matérielle des élections. Le directeur fixe la date des élections qui est la même pour tous les collèges. Il convoque le corps électoral 15 jours au moins avant le scrutin. Cette convocation marque l'ouverture de la campagne électorale. Elle est accompagnée d'un rappel (éventuellement résumé) des dispositions législatives et réglementaires applicables. Le dépôt des candidatures s'effectue dans les conditions définies au titre IV du décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié.
- c) les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Il doit présenter selon le cas, soit la carte d'étudiant, soit la justification de la qualité professionnelle de son mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

#### **Article 9 : Cessation des fonctions**

- a) la qualité de membre du conseil d'administration se perd par démission, par perte de la qualité en vertu de laquelle le membre a été élu ou désigné ou pour toute autre raison qui l'empêche de siéger.
- b) les membres élus sont remplacés dans les conditions fixées par l'article 21 du décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié.  

Il n'est toutefois procédé à une élection partielle que si la durée du mandat restant à courir est supérieure à quatre mois. Cette élection partielle a lieu dans un délai maximum d'un mois.

#### **Article 10 : Durée du mandat**

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 4 ans sauf pour les représentants étudiants dont le mandat est de 2 ans.

#### **Article 11 : Réunion**

- a) Le conseil d'administration se réunit au moins 3 fois par an en séance ordinaire.  

Il peut également être réuni en session extraordinaire par décision du directeur ou à la demande écrite du 1/3 de ses membres en exercice.
- b) L'ordre du jour des séances est fixé par le président du conseil d'administration. Cet ordre du jour peut être complété en début de séance à la demande du président ou de la majorité des membres présents ou représentés.
- c) La majorité des membres en exercice, présents ou représentés, est nécessaire à la validité des séances du conseil d'administration. Le quorum est calculé en début de séance. Si ce quorum n'est pas atteint une nouvelle réunion est convoquée de droit dans un délai maximum de 15 jours et sur le même ordre du jour. Aucun quorum n'est alors exigé. Tout membre du conseil peut donner mandat de le représenter à un autre membre relevant du même collège. La procuration doit être nominale, spéciale, datée et signée de la main du mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.
- d) A l'exception de celles qui font l'objet de l'article 12 e) des présents statuts, les délibérations sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés. Pour le calcul de cette majorité, il n'est tenu compte ni des abstentions, ni des bulletins blancs ou nuls.
- e) Sur demande d'un membre présent, les votes ont lieu à bulletin secret.

#### **Article 12 : Fonctions**

Le conseil d'administration de l'IUEM ;

- a) élit, au sein des personnalités extérieures, pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois, celui de ses membres qui est appelé à le présider.
- b) Elit le président du conseil scientifique sur proposition du directeur de l'Institut.
- c) Elit le directeur-adjoint choisi, sur proposition du directeur, selon les modalités définies à l'article 13 alinéas b et c.
- d) Etablit, dans le cadre des axes généraux définis par l'Université de Bretagne Occidentale, la politique de fonctionnement et de développement de l'IUEM, pour la recherche, l'enseignement, la documentation et les moyens logistiques.
- e) Adopte, sur proposition du directeur et dans les conditions prévues par le décret n° 94-39 du 14 janvier 94 le budget de l'IUEM et les décisions budgétaires modificatives. Ceux-ci doivent ensuite être soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'Université de Bretagne Occidentale.
- f) Etablit les propositions d'habilitation et de création de diplômes.
- g) Propose aux conseils de l'Université les demandes de création de postes.
- h) Propose aux conseils de l'Université les programmes d'équipements des unités de recherche et des départements.

- i) Emet tout avis ou voeu concernant l'IUEM, à son initiative ou à la demande du directeur, du président ou des conseils de l'Université de Bretagne Occidentale.
  - j) Modifie le règlement intérieur et les statuts de l'IUEM conformément aux dispositions des articles 19 et 20 des présents statuts.
  - k) Exerce les autres attributions qu'il tient des textes législatifs et réglementaires.
- l) Etablit la liste des unités de recherche et des départements sur proposition du conseil scientifique.

#### SOUS-TITRE IV-II : LE DIRECTEUR ET LE DIRECTEUR-ADJOINT

##### Article 13 : Désignation et durée des mandats

- a) Le directeur de l'IUEM est nommé par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur proposition du conseil d'administration. Il est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité. Son mandat est de 5 ans, renouvelable une fois.
- b) La proposition de nomination du directeur se fait à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration, au premier tour de scrutin. La majorité relative des suffrages exprimés suffit aux tours suivants.
- c) Le directeur-adjoint est élu sur proposition du directeur par le conseil d'administration de l'IUEM. Il est choisi dans l'un des collèges d'enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs définis à l'article 7 des présents statuts. Le vote a lieu à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration, au premier tour de scrutin. La majorité relative des suffrages exprimés suffit aux tours suivants. Le directeur-adjoint est habilité à remplacer le directeur en cas d'absence ou d'empêchement. Dans ce cas, il dispose d'une délégation de signature pour exercer l'ensemble des compétences du directeur.

##### Article 14 : Cessation des fonctions

- a) Le mandat du directeur ou du directeur-adjoint peut être interrompu par démission, empêchement définitif ou en cas de force majeure.
- b) Dans tous les cas d'interruption de son mandat, le directeur est remplacé par le directeur-adjoint jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.
- c) Pour la proposition de nomination d'un nouveau directeur, le conseil d'administration se réunit dans un délai maximum d'un mois, à la diligence et sous la présidence du président du conseil d'administration de l'Institut.

##### Article 15 : Compétences

Le directeur exerce les compétences suivantes :

- a) Il assure la direction de l'IUEM et le représente au sein de l'Université,
- b) Il prépare les délibérations du conseil d'administration et en assure l'exécution,
- c) Il soumet le budget de l'IUEM à l'approbation du conseil d'administration,
- d) Il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'Institut.
- e) Dans le cadre de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984, il gère les postes d'ingénieurs et de personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé affectés à l'IUEM par le président de l'Université de Bretagne Occidentale selon les dispositions prévues à l'article 27 et a autorité sur l'ensemble des personnels conformément à l'article 33.
- g) Il détermine, sous l'autorité du président de l'Université, l'affectation des locaux et en contrôle les conditions d'utilisation et d'aménagement.

#### SOUS-TITRE IV - III : LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

##### Article 16 : Composition

Le conseil scientifique comprend 26 membres dont,

- a) 13 personnalités extérieures à l'Université de Bretagne Occidentale ;
- b) 12 personnalités représentant les départements et les unités de recherche de l'Institut ;
- c) le vice-président du conseil scientifique de l'Université de Bretagne Occidentale.

**Article 17 : Désignation**

- a) Le président du conseil scientifique est élu par le conseil d'administration de l'IUEM, sur proposition du Directeur, parmi les personnalités extérieures mentionnées à l'article 16.
- b) Les personnalités extérieures et les représentants des départements et des unités de recherche au conseil scientifique sont désignés selon les modalités définies au règlement intérieur.

**Article 18 : Fonction :**

- a) Le conseil scientifique assiste le directeur de l'IUEM dans le domaine de la recherche.
- b) Dans le cadre de la politique définie par l'Université de Bretagne Occidentale le conseil scientifique promeut toute action permettant de favoriser la recherche au sein de l'IUEM.
- c) Il examine, tous les 2 ans, la cohérence des activités de recherche des unités et des départements avec les missions de l'IUEM. Il établit un rapport d'activité scientifique. Ce rapport est adressé au président de l'Université qui le soumet au conseil scientifique de l'établissement.
- d) Il soumet annuellement un plan d'équipement aux autorités compétentes de l'Université.
- e) Il donne son avis et fait des propositions sur la création d'unités ou de départements de recherche au sein de l'IUEM.

<b>TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES</b>
--

**Article 19 : Règlement Intérieur**

Un règlement intérieur arrête les modalités d'application des présents statuts. Il est adopté et éventuellement révisé à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration de l'Institut sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de l'Université.

**Article 20 : Révision des statuts**

Les présents statuts peuvent être révisés à la majorité des deux tiers des membres en exercice du conseil d'administration de l'IUEM.

Les modifications ne deviennent effectives qu'après approbation du conseil d'administration de l'Université.

**Université de Bretagne Occidentale**  
**INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN DE LA MER**

**Règlement Intérieur**

*Préambule : Le but de ce Règlement Intérieur est de préciser la mise en application des dispositions prévues par les statuts et, le cas échéant de les compléter.*

**TITRE I- APPARTENANCE A L'INSTITUT**

**Article 1- Enseignants-chercheurs:**

a- L'appartenance à l'Institut des enseignants-chercheurs est définie conformément aux décrets 85-59 (18 janvier 1985) et 86-348 (5 mars 1986). La liste des enseignants-chercheurs est actualisée chaque année par le Conseil d'Administration de l'IUEM sur proposition du Directeur.

b- Conformément à l'article 4b des statuts de l'Institut, l'appartenance à l'Institut d'Enseignants-Chercheurs de l'U.B.O. se fait en donnant la priorité au critère recherche. L'appartenance à l'Institut de membres enseignants-chercheurs non membres des unités de recherche peut être prononcée par le Conseil d'Administration de l'Institut, dans des cas spécifiques. L'activité d'enseignement d'un Enseignant-Chercheur de l'Institut est suivie par son Département disciplinaire ou par l'I.U.E.M.

**Article 2- Chercheurs du CNRS :**

Les Chercheurs du CNRS ou d'autres EPST ou EPIC affectés dans une Unité ou équipe de Recherche U.B.O. adhérente à l'Institut sont membres de droit de l'Institut.

**Article 3- Personnels ITA/IATOS :**

a- Les personnels ITA du CNRS ou d'autres EPST affectés aux unités de recherche sont membres de droit de l'Institut.  
b- Les personnels IATOS de l'U.B.O. des unités de recherche ou des services communs sont affectés à l'Institut par décision du Président de l'Université. Leur carrière est gérée dans les mêmes conditions que celles des autres personnels IATOS de l'U.B.O.

**TITRE II- ACTIVITES DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT**

**Article 4- Activités de Recherche:**

a- Les unités de recherche mènent leurs programmes et activités de recherche de façon autonome, conformément au contrat d'association ou d'habilitation, conclu entre l'U.B.O. et les autorités de tutelle (Enseignement Supérieur et/ou CNRS).

b- Le domaine de compétence de l'Institut est la pluridisciplinarité, que l'Institut favorise en particulier par la création de pôles de synergie : équipements mi-lourds, instrumentation océanographique, outils informatiques et programmes de recherche.

c- Conformément à l'article 18 des statuts de l'Institut, le Conseil Scientifique n'a pas vocation à évaluer l'activité des unités de recherche de l'Institut. Les unités doivent cependant l'informer régulièrement de l'avancée de leurs activités. Elles contribuent au Rapport d'Activité de l'Institut tous les deux ans.

**Article 5-Enseignement :**

a- Les Enseignants-Chercheurs et Enseignants de l'Institut qui contribuent aux enseignements accueillis par l'Institut sont membres de droit du Département d'Enseignement.

b- Les activités de deuxième cycle organisées par l'Institut concernent le Master des Sciences de la Mer et du Littoral.

c- Les activités de troisième cycle organisées par l'Institut sont celles de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer.

d- L'IUEM organise des séminaires de formation permanente, en liaison avec le Service de Formation Continue de l'UBO.

**TITRE III- LES CONSEILS : INSTALLATION, RENOUVELLEMENT, FONCTIONNEMENT**

**Article 6 - Le Conseil d'Administration : opérations électorales ; membres invités**

a- Les opérations électorales destinées à l'élection des membres du CA sont organisées selon les modalités définies à l'article 8 des statuts.

b- Les résultats du scrutin sont adressés à la Commission de Contrôle Rectorale via le Secrétariat Général de l'Université.

c- Le Président de l'Université de Bretagne Occidentale et le Directeur de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer sont membres invités du CA.



d-Le représentant désigné par le Conseil d'Administration de l' U.B.O. assiste à toutes les séances du Conseil d'Administration de l' I.U.E.M. avec voix consultative.

#### **Article 7 - Le Conseil Scientifique: composition**

a- Conformément à l'article 16 et 18 des statuts de l'Institut le Conseil Scientifique comprend 13 personnalités extérieures, 12 représentants des grandes disciplines de l'Institut et le VP Recherche de l'UBO. Il est constitué pour 4 années, en parallèle au Conseil d'Administration de l'Institut.

b- Les 13 personnalités extérieures sont désignées à la majorité des 2/3 des présents par le Conseil d'Administration de l'Institut, en fonction de leur compétence scientifique sur proposition du Directeur de l'Institut. Le Directeur doit veiller à une représentation équilibrée des grandes disciplines (sciences de la terre, de l'univers et de l'espace ; sciences de la vie et de la santé ; sciences humaines et sociales ; sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion).

c- Les 12 représentants des grandes disciplines de l'Institut sont proposés par les responsables d'unités de recherche au Conseil d'Administration de l'Institut. Celui-ci désigne ces représentants à la majorité des 2/3 des présents :

- *Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Espace: 6*
- *Sciences de la Vie et de la Santé: 2*
- *Sciences Humaines et Sociales: 2*
- *Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion: 2*

d- Le Directeur de l'Institut et le Directeur de l'Ecole Doctorale sont membres invités du Conseil Scientifique.

e- Le Président du Conseil Scientifique de l'Institut peut inviter à siéger, en qualité de membre invité, toute personne dont la compétence est requise pour la bonne marche du Conseil Scientifique.

#### **Article 8 - Fonctionnement des Conseils**

a- Présidence du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique :

- Le Président du Conseil d'Administration est élu pour un mandat de trois ans. Conformément à l'article 17 des Statuts il est choisi au sein des personnalités extérieures. Le mandat du Président est renouvelable (article 33, 3e alinéa, de la loi 84-52 du 26 Janvier 1984).

- Sur proposition du Directeur de l'Institut le Président du Conseil Scientifique est élu par le C.A. conformément à l'article 17 des statuts. Le Président, choisi parmi les personnalités extérieures, est assisté d'un Vice-Président, élu par le C.S. parmi les membres de l'Institut.

b- Les convocations aux réunions des conseils de l'I.U.E.M. doivent parvenir aux membres concernés au moins quinze jours avant la date prévue pour la réunion.

c- Ordre du jour : Il est fixé par le Président du Conseil d'Administration pour le Conseil d'Administration, et par le Président du Conseil Scientifique pour le Conseil Scientifique. Les questions diverses doivent normalement être déposées au Secrétariat de la Direction au plus tard 48 heures avant la date de la réunion. Après délibération les Conseils peuvent cependant décider d'inscrire d'autres questions diverses en début de réunion.

d- Quorum : La majorité des membres en exercice, présents ou représentés, est nécessaire à la validité des séances des Conseils. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil est convoqué à nouveau dans les dix jours et sur le même ordre du jour sans que cette fois la majorité des membres en exercice, présents ou représentés, soit nécessaire.

e- Modalités des décisions : les décisions au sein des Conseils sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Les votes interviennent à main levée ou à bulletin secret si un seul des membres des Conseils en fait la demande.

f- Mandat : tout membre d'un Conseil peut donner mandat de le représenter à un autre membre du Conseil appartenant au même collège. La procuration doit être nominale, datée et signée de la main du mandant et doit indiquer la réunion concernée. Nul ne peut être porteur de plus de deux délégations.

g- Procès-verbaux : le secrétariat de séance est assuré par l'équipe administrative de l'Institut. Un registre recensant les délibérations approuvées est ouvert au Secrétariat de Direction de l' I.U.E.M. Les procès-verbaux des réunions des Conseils sont adressés à leurs membres ainsi qu'au Président de l' U.B.O., dans un délai de 4 semaines, après la réunion. Un procès-verbal doit être adopté, à la séance suivante, à la majorité des membres présents ou représentés du Conseil concerné.

### **TITRE IV- FONCTIONNEMENT DES AUTRES STRUCTURES DE L'INSTITUT**

#### **Article 9-La Direction:**

a- Composition: Le bureau de l'I.U.E.M. comprend, outre le Directeur, le Directeur-adjoint de l'Institut élu selon les modalités prévues aux articles du Titre IV-II des statuts, le Directeur de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer (également Directeur du Département d'Enseignement), et les membres suivants :

- le Responsable des Relations Internationales, le Responsable de la Formation Permanente, le Responsable de la Documentation Scientifique, élus par le Conseil d'Administration de l'Institut, parmi les personnels de l'IUEM,

- le Vice-Président du Conseil Scientifique élu par le Conseil Scientifique de l'Institut.

- le Représentant des personnels IATOS/ITA, lui-même membre du C.A., désigné par les trois membres élus du collège électoral du personnel IATOS/ITA, du Conseil d'Administration.

- le Représentant des usagers, lui-même membre du C.A., désigné par les cinq membres élus des collèges électoraux des usagers du Conseil d'Administration.

b- Réunion et Fonctionnement: Le Bureau de l'Institut se réunit chaque fois qu'il est nécessaire sous la présidence du Directeur. Le Bureau est réuni sur convocation du Directeur ou à la demande de l'un de ses membres. Il met en oeuvre les décisions du Conseil

2

d'Administration et les recommandations du Conseil Scientifique. Il peut faire appel à toute personne compétente de l'Institut pour l'aider dans sa tâche. Les décisions du Bureau sont prises après discussion et recherche d'un consensus. Le Responsable Administratif de l'Institut participe aux réunions de bureau.

c- Responsabilités spécifiques:

Le Directeur du Département d'Enseignement coordonne les activités d'enseignement organisées ou accueillies à l'Institut. Il assure la liaison avec le Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'U.B.O. (CEVU).

Le Responsable des Relations Internationales de l'Institut recherche, avec les directeurs des Unités de Recherche de l'Institut et le Directeur de l'EDSM, les conditions favorables pour le développement des actions internationales des unités de recherche et de l'EDSM : ateliers, écoles d'été, congrès, accueil de scientifiques de haut niveau. Il assure la liaison avec le Service Universitaire de la Coopération, des Relations Internationales et des Etudiants Etrangers (SUCRI2E). Il est en contact avec les Services Internationaux des organismes de tutelles (Enseignement Supérieur, CNRS) et les Directions Scientifiques de la Communauté Européenne.

Le Responsable de la Formation Permanente de l'Institut coordonne la mise en oeuvre de cette activité au sein de l'Institut en relation avec le Responsable du Département d'Enseignement et avec le Vice-Président Chargé de la Formation Continue de l'U.B.O.. Il assure dans ce domaine les liens avec les autres organismes concernés.

Le Responsable de la Documentation Scientifique coordonne la mise en oeuvre de cette activité en liaison avec les Unités de Recherche et le Département d'Enseignement. Il est plus spécialement chargé des relations avec le Centre Européen de Documentation sur la Mer (CEDM) et le Responsable du Service Commun de Documentation de l'U.B.O.

Le Vice-Président du Conseil Scientifique de l'Institut assiste le Président du Conseil Scientifique et le représente au sein du bureau de l'Institut. Il est en relation permanente avec les Responsables des Unités des Recherche et le VP Recherche de l'UBO.

Le Directeur doit réunir régulièrement les Responsables des Unités de Recherche. Il réunit régulièrement les représentants des personnels.

Les différents responsables de l'Institut peuvent se faire assister d'une commission, permanente ou non. Ils agissent sur délégation du Directeur de l'Institut.

**Article 10-Département d'Enseignement :**

Le Département d'Enseignement de l'Institut coordonne les activités d'enseignement de deuxième, de troisième cycle, et de formation permanente organisées par l'Institut.

Le Département d'Enseignement soumet au Conseil d'Administration de l'Institut les nouveaux projets pédagogiques.

**TITRE V-RESSOURCES FINANCIERES**

**Article 11-** Pour remplir ses missions définies à l'article 2 des statuts (recherche, enseignement, documentation scientifique et technique, logistique) et couvrir son fonctionnement l'Institut reçoit de l'Université de Bretagne Occidentale une dotation financière. Il est habilité à rechercher des ressources supplémentaires auprès d'organismes extérieurs à l'Université.

**TITRE VI-REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR**

**Article12-** Conformément à l'article 19 des statuts le Règlement Intérieur peut être révisé à la majorité des deux tiers des membres en exercice du CA de l'IUEM.



« **10 ans de l'IUEM** », 22 mars 2007

Allocution de M. le Professeur Paul Tréguer, Directeur de l' Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM : UBO, CNRS, INSU)

*Monsieur le Préfet Maritime,*

*Amiral,*

*Messieurs les Présidents,*

*Mesdames et messieurs les Directeurs,*

*Cher(e)s collègues,*

*Cher(e)s ami(e)s,*

*1967 (date de mon arrivée à l'Université de Brest) : 64 chercheurs, ingénieurs et techniciens du Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEXO), s'installent à Brest, doublant le potentiel de personnels permanents de la recherche et technologie marine en Bretagne (127), en grande majorité dans le Finistère,*

*2007 : 1500 permanents d'organismes de recherche et de développement sont implantés en Bretagne, et travaillent en étroite coopération avec les industries locales, dans le domaine des sciences et techniques de la mer (STM),*

*De 1967 à aujourd'hui (2007), les forces vives en recherche-développement des sciences marines dans l'ouest de la France ont été multipliées par 12. Ceci a pu être réalisé avec le soutien actif des Collectivités Territoriales, de l'Etat et de l'Union Européenne, des universités et organismes de recherche.*

*L'Université de Bretagne Occidentale, en créant l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), a pris une part majeure dans ce puissant mouvement.*

*1991-1997 : Création de l'Ecole Interne IUEM :*

*Dans la foulée de l'Institut d'Etudes Marines, Département de l'Université, créé en 1975 et développé sous la houlette des Professeurs Glémarec et Lucas (biologistes), Le Floc'h (physicien), et Quéneudec (juriste), nous avons lancé en 1991 le concept d'un institut pluri-disciplinaire à reconnaissance nationale et de niveau européen : l'Institut Universitaire Européen de la Mer. En*

*parallèle était initiée avec Thierry Juteau l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer, première école doctorale pluridisciplinaire de France.*

*Pourquoi la pluri-disciplinarité ? Parce que dans nos champs de recherche, d'enseignement et d'observation elle est une impérieuse nécessité, si l'on veut répondre, au fond, aux grandes questions scientifiques qui se posent quant au passé, au présent, et au futur de la planète Terre, et des organismes vivants qui la peuplent, dont les hommes.*

*Très fortement soutenu par l'Etat qui finance dès 1996 un Programme Pluri-Formations, mais également par la Région Bretagne, le Conseil Général du Finistère, la Communauté Urbaine, et la Ville de Brest, l'opération IUEM a donné lieu à une opération immobilière de 11 000 m<sup>2</sup> au Technopôle Brest-Iroise en 1997. L'Université de Bretagne Occidentale, sous la Présidence de Jean-Claude Bodéré, votait en 1996 les statuts d'Ecole Interne de l'IUEM et le Ministre me nommait dès 1998 Directeur, nomination reconduite en 2003.*

*2000 : Création de la Fédération de Recherche IUEM :*

*La haute qualité des recherches scientifiques menées par les unités de recherche de l'Institut conduisait le CNRS à créer une Fédération de Recherche en 2000, année où l'IUEM était enfin admis dans le giron du Réseau National des Stations Marines du CNRS.*

*2005 : Création de l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) IUEM :*

*Le processus d'identification nationale de l'IUEM était parachevé, en 2005, par sa reconnaissance comme Observatoire des Sciences de l'Univers par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.*

*2000-2005 : Dès la création du concept IUEM la politique de la Direction a été d'encourager et de soutenir l'implication des chercheurs dans la construction de l' Espace Européen de la Recherche dans le domaine des sciences et techniques de la Mer, et notamment leur implication dans les nouveaux outils créés par la Commission Européenne : Réseaux Européens d'Excellence et Programmes Intégrés. Ils se sont engagés dans les Réseaux « Marine Genomics », dans « MARBEF » (Biodiversité), dans le pilotage d' « EUR-OCEANS » (interactions du Changement Global sur l'océan et les écosystème marins) et de « SPICOSA » (gestion intégrée du littoral), et contribuent à « ESONET » (Observation de l'océan), etc.... Nous pouvons affirmer que cette volonté politique de la direction de l'IUEM a été suivie d'effets.*

*Cette approche étant partagée par Ifremer et la Station Biologique de Roscoff, ceci nous a amené à prendre l'initiative de la création de l'Europôle Mer dès juillet 2004. On sait que l'Europôle Mer, qui a failli être reconnue par le Ministère comme Réseau Thématique de Recherche Avancée, fait finalement l'objet d'un Groupement d'Intérêt Scientifique. Ce GIS, qui comprend 15 partenaires, a été intronisé le 15 janvier 2007 par le Ministère. Il est soutenu financièrement par le Ministère et le CNRS.*

*Parallèlement nous avons contribué au lancement en 2005 du Pôle de Compétitivité « Mer » où le Directeur de l'IUEM a représenté le Directeur Général du CNRS.*

*2005 : Avec le soutien de l'INSU, de l'IRD, de la Région Bretagne et, bien sur de l'UBO, l'IUEM accueille l'International Project Office du Programme IMBER, (Integrated Marine Biogeochemistry and Ecosystems Research) composante du Programme International sur le Changement Global (IGBP). Avec le soutien de l'INSU nous sommes entrés dans le club très fermé des organismes membres d'IODP-MI (International Ocean Drilling Programme-Management International).*

*Aujourd'hui, l'IUEM c'est plus de 600 personnes : il accueille 220 personnels permanents (le double du nombre initial en 1992) dont 51% sont salariés à l'UBO, 35% au CNRS et 14% à Ifremer. L'IUEM accueille également une 60aine de personnes sur contrats avec la Commission Européenne, le secteur économique, les collectivités, et autres partenaires. 330 étudiants (en droit, économie, géographie, physique, chimie, biologie et géosciences) au niveau Master et Ecole Doctorale sont également accueillis à l'IUEM, dont 20% d'étrangers.*

*Le Conseil International de l'IUEM, qui comprend 13 membres externes dont 4 experts nord-américains et 9 européens, réuni les 5 et 6 novembre 2006, a noté la « très forte adhésion des personnels » aux projets de l'Institut, et a déclaré qu'en moins de 10 ans l'IUEM est devenu « un institut de haut niveau scientifique au plan national et international ».*

*Trois nouveaux challenges attendent l'IUEM :*

*-La poursuite de l'excellence en Recherche, Enseignement et Observation a été l'objectif de la décennie passée. C'est un challenge permanent qui ne permet à nul d'entre nous de baisser la garde. Nul doute qu'avec l'arrivée de David M. Nelson, Professeur à l'Oregon State University, qui*

*devrait sous peu être officiellement nommé par le Ministère à la Direction de l'Institut, l'IUEM va continuer dans cette voie*

*-Transformer l'essai du Réseau MENTOR en institut européen virtuel multi-sites : s'alliant aux instituts marins et universités de Southampton, Kiel, Bremen - Bremerhaven, et Bergen, l'UBO, l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer et l'IUEM viennent de créer le Réseau Doctoral Européen MENTOR. C'est une étape importante vers la création d'un institut virtuel européen multi-sites tant souhaité par la Commission Européenne.*

*-Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Européenne de Bretagne » ; dans ce PRES original par son caractère régional, l'UBO, aux côtés des universités de Rennes et de Bretagne Sud, et des écoles d'ingénieurs, s'est engagée. Pour l'heure c'est surtout une structure cadre. Nous avons un sérieux défi à relever pour en faire un lieu d'initiatives partagées. L'UEB est une chance à saisir pour l'IUEM qui, en matière d'Ecole Doctorale Européenne, de structuration européenne de la recherche, et de programmes de recherche partagés a, depuis 10 ans, souvent joué le rôle de précurseur. Nous avons, au service de notre université, de sérieux atouts pour relever ce nouveau défi.*

*En quittant la Direction de l'IUEM, et en passant le relais à David Nelson, je voudrais remercier tous les personnels qui, à tous les niveaux (secrétariat de direction, scolarité, enseignement, recherche, observatoire, service général) ont contribué au succès de cette aventure collective. Nous pouvons toutes et tous être fiers de ce que nous avons accompli et de ce nous accomplissons tous les jours.*

*Chacun, chacune ici sait que mon engagement quotidien dans l'aventure IUEM a été total. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien permanent de Danièle Le Bris, mon épouse depuis 42 ans, auquel je voudrais ici rendre hommage, et sans le soutien de mes filles Anne, Isabelle et Mona.*

*Je passe donc aujourd'hui le relais de la Direction de l'IUEM. Je ne disparaîs cependant pas totalement du paysage puisque l'UBO me fait l'honneur de me décerner l'éméritat. Professeur émérite je continue bien sur, avec Louis Legendre, à conduire à bon port le Réseau Européen d'Excellence « EUR-OCEANS », et à assurer la présidence de l'Europôle Mer, qui prend son véritable envol cette année, avec le soutien du Ministère et du CNRS. Mes jeunes collègues engagé(e)s dans la direction de doctorants savent qu'ils peuvent compter également sur mon soutien pour les directions de thèses.*

*Je vous quitte donc pour m'envoler pour la Californie où j'ai l'honneur de prononcer la conférence inaugurale de la Gordon Conference on « Polar Marine Science ». Je ne participerai donc pas aux « Portes ouvertes de l'IUEM » qui se tiennent les 23 et 24 mars. Mais je sais que tout le monde est déjà sur le pont et contribuera au succès de cette manifestation.*

*Je saisis cette opportunité pour vous inviter à découvrir ou re-découvrir notre navire ancré au Technopôle Brest-Iroise.*

*A notre navire IUEM, à toutes et à tous je souhaite : « Bon vent » !*





# Glossaire

BMO: Brest Métropole Océane

CNRS: Centre National de la Recherche Scientifique

COM: Centre Océanologique de Marseille

CUB: Communauté Urbaine de Brest

ENSIETA: École Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement.

ENSTA: Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées

IFREMER: Institut Français pour l'Exploitation de la Mer

IFRTP: Institut Français de Recherches et Technologies Polaires

INSU: Institut National des Sciences de l'Univers

IPEV: Institut Paul-Emile Victor

IRD: Institut de Recherche pour le Développement (ex-ORSTOM)

IEM: Institut d'Etudes Marines

IUEM: Institut Universitaire Européen de la Mer

MEN: Ministère de l'Education Nationale

MENESR: Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MESR: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

ORSTOM: Office de la Recherche et Techniques d'Outre-Mer

SBR: Station Biologique de Roscoff

UBO: Université de Bretagne Occidentale

UBS: Université de Bretagne Sud



# Crédits des illustrations

Page de couverture: CUB

Pages 20, 36, 43, 47 et 48: Paul Tréguer

Page 46: inconnu

4ème de couverture: BMO







Ouvert sur l'océan Atlantique, face à la pointe des Espagnols, le campus de la mer rassemble les bâtiments du centre brestois d'IFREMER, de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) et de la Bibliothèque La Pérouse (UBO, IFREMER, IRD) à la frontière ouest du campus, et de l'Institut Paul-Emile Victor (IPEV) à l'extrémité nord du campus.

Crédit photographique: BMO.